



# Assemblée générale

Soixante-douzième session

21<sup>e</sup> séance plénière

Samedi 23 septembre 2017, à 15 heures  
New York

Documents officiels

Président : M. Lajčák ..... (Slovaquie)

*En l'absence du Président, M. Tevi (Vanuatu),  
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 15.

## Point 8 de l'ordre du jour (suite)

### Débat général

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) :

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Osman Mohammed Saleh, Ministre des affaires étrangères de l'État d'Érythrée.

**M. Saleh** (Érythrée) (*parle en anglais*) : Voilà que nous abordons une nouvelle année, une nouvelle session de l'Assemblée générale. Nous sommes réunis dans cette même salle de l'Assemblée et prononçons nos discours de cette même tribune. Cependant, aucun protocole ne saurait masquer les profondes divisions qui existent entre nous. Le monde dans lequel nous vivons est de plus en plus fragile, injuste et inégalitaire. Une petite minorité tient les rênes du pouvoir et de la richesse parmi les nations et, pour la plupart, au sein des nations. L'écrasante majorité des nations et de leurs citoyens ne dispose d'aucun pouvoir, d'aucune voix, d'aucun moyen de mener une vie décente, et ne connaît le plus souvent ni paix ni sécurité. Certes, nous nous appelons Nations Unies, mais nous sommes en réalité des nations et des sociétés divisées.

Cependant, malgré nos profondes divisions, nos destins sont intimement liés. Nous partageons une maison commune : une petite planète au sein d'un vaste

univers, une frêle embarcation sur un vaste océan. Quelles que soient les catastrophes qui se produisent partout dans le monde – épidémies, pauvreté, violence, déplacement de masse, guerre, terreur – elles finissent toujours par nous rattraper tous.

Nous avons la responsabilité de traiter les problèmes fondamentaux de notre monde commun. C'est aux puissants et aux riches d'assumer la plus grande part de cette responsabilité, car ils détiennent de vastes pouvoirs et ressources. Il est normal de demander davantage à ceux à qui beaucoup a été donné, ou plus exactement à ceux qui se sont beaucoup appropriés. Nous devons sans cesse leur rappeler leurs obligations et les amener, non pas à des faire l'aumône, mais au nom d'un intérêt personnel éclairé, à comprendre que le pouvoir n'est pas permanent et que seuls les avantages partagés sont viables.

Ce serait cependant une grave erreur et une méconnaissance des leçons de l'histoire si nous plaçons tous nos espoirs dans la bonne volonté de ceux qui jouissent actuellement de pouvoirs, de richesses et d'une influence disproportionnés. Le puissant ne renonce pas facilement et de sa propre initiative à ses privilèges. Il recourt à la tromperie, à la coercition, à la pression, aux sanctions, à la violence et à la guerre pour maintenir et, si possible, accroître ses privilèges.

Les pays en développement et les peuples marginalisés de la planète doivent pouvoir profiter davantage d'un monde plus pacifique, plus sûr et plus juste. Ils doivent à eux-mêmes et aux générations futures

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

17-29814(F)



Document adapté

Merci de recycler



d'instaurer la solidarité et de s'efforcer résolument de travailler et d'innover pour un monde meilleur. Il est de leur devoir d'assurer la liberté, la dignité et la prospérité à leurs peuples.

L'Afrique demeure le plus marginalisé de tous les continents. Des progrès ont sans aucun doute été accomplis, plus dans certains pays que dans d'autres. Mais parler de renaissance africaine, d'une économie ayant enregistré la plus forte croissance est déplacé et prématuré. Nous ne devons pas nous flatter ni permettre à d'autres de le faire. L'Afrique reste un producteur et un petit exportateur de produits de base. Elle tire un revenu minime de ces exportations, les compagnies étrangères se taillant la part du lion. Le traitement des produits de base, la valeur ajoutée, l'industrialisation, le développement des technologies existent à peine. Les économies africaines, les infrastructures physiques et sociales, les structures institutionnelles et de gouvernance, les dispositifs de paix et de sécurité restent inexploités.

Pourtant, l'Afrique regorge d'immenses ressources humaines et naturelles. En effet, plus de 60% des ressources naturelles mondiales se trouvent en Afrique. Ce n'est que lorsque l'économie de l'Afrique, la qualité de ses infrastructures, les normes de ses établissements de santé et d'éducation, le niveau de ses réalisations artistiques, scientifiques et technologiques, l'efficacité de ses institutions et de ses entreprises, et surtout la qualité de vie de ses citoyens reflètent plus fidèlement son vaste potentiel que nous pouvons vraiment dire que l'Afrique occupe à juste titre la place qui est la sienne dans le monde. Nous devons préserver notre indépendance et notre souveraineté, lutter contre la polarisation ethnique et la corruption endémique, tracer nos propres chemins, développer des politiques audacieuses et imaginatives adaptées à nos besoins, nous appuyer principalement sur nos propres ressources et bâtir une Afrique qui réponde aux aspirations de son peuple et apporte de précieuses contributions à l'humanité.

L'Érythrée est une nation jeune, qui occupe une position stratégique et dispose de ressources humaines et naturelles importantes. Elle a rejoint la communauté des nations indépendantes il y a un quart de siècle après 30 ans d'un combat acharné mené par son peuple pour la liberté et l'autodétermination. En tant que nation indépendante, elle a subi de plein fouet le contrecoup d'un ordre international injuste et inéquitable. Elle a dû faire face à la diabolisation, à l'ostracisme, aux sanctions et à l'agression armée. Cette hostilité extérieure permanente a causé beaucoup de tort à l'Érythrée et

à son peuple. Elle a ralenti les progrès de l'Érythrée sans pour autant les stopper. Elle n'est pas parvenue à ébranler la détermination du peuple érythréen et de son gouvernement. L'Érythrée a été mise à rude épreuve. Mais elle en est ressortie intacte, plus déterminée, plus expérimentée et, à bien des égards, plus forte que jamais. Elle est désormais paisible, stable, sûre et harmonieuse : un havre de stabilité dans un environnement troublé.

Progressivement et sans fanfare, l'Érythrée s'est engagée dans un processus de reconstruction complète. Elle mène une politique et adopte des mesures qui visent à renforcer l'unité et l'harmonie de son peuple, favoriser sa participation à la vie politique et libérer ses énergies et ses talents. Elle réunit les conditions d'un développement économique général et durable. Elle se dote progressivement d'infrastructures modernes. Elle fait en sorte que tous ses citoyens puissent accéder facilement à une alimentation de qualité, à l'eau potable, à l'électricité, au logement, aux transports, aux communications, aux services de santé et d'éducation ainsi qu'aux installations culturelles, sportives et récréatives.

L'Érythrée s'est également lancée dans la mise en œuvre d'un vaste programme de conservation de l'eau et des sols, ainsi que dans un programme de reboisement, dans le cadre de son plan global d'amélioration de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques. L'Érythrée est convaincue de pouvoir atteindre les objectifs de développement durable avant la date butoir. Dans le cadre de son ambitieux programme de développement, l'Érythrée évite toute dépendance et s'appuie avant tout sur sa population et ses ressources nationales. Dans le même temps, elle encourage la coopération et le partenariat, en donnant la priorité au commerce et à l'investissement. L'Érythrée souhaite également apporter sa modeste contribution à la paix, à la stabilité et à la coopération dans l'ensemble de la région, à savoir le bassin du Nil, la corne de l'Afrique, le bassin de la mer Rouge et le Golfe. Elle a lutté avec succès et continue de lutter contre la radicalisation, l'extrémisme et le terrorisme avec ses propres moyens et en coopération avec ses voisins.

L'Érythrée exprime son amitié et sa solidarité à tous les peuples et à toutes les nations qui s'efforcent de bâtir leur pays et d'apporter leur contribution à l'instauration d'un monde plus juste et équitable. L'Érythrée s'engage à coopérer avec tous les pays, y compris avec ceux qui ne partagent pas nos idées. L'Érythrée est fermement convaincue que sa trajectoire politique, sociale et diplomatique serait davantage facilitée si

certaines obstacles extérieurs étaient levés. Elle appelle donc une nouvelle fois le Conseil de sécurité à lever les sanctions injustes et inéquitables qui lui ont été imposées au cours des neuf dernières années. De telles sanctions sont injustifiées et n'ont aucune utilité.

Un autre obstacle auquel se heurte l'Erythrée – en fait, l'ensemble de la région de la corne de l'Afrique – est l'occupation du territoire érythréen souverain par l'Éthiopie depuis 15 ans. L'Erythrée appelle le Conseil de sécurité à mettre fin à cette violation flagrante du droit international et de plusieurs résolutions des Nations Unies.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M<sup>me</sup> Yldiz Pollack-Beighle, Ministre des affaires étrangères de la République du Suriname.

**M<sup>me</sup> Pollack-Beighle** (Suriname) (*parle en anglais*) : Au nom de S. E. M. Désiré Delano Bouterse, Président de la République du Suriname, je tiens à adresser mes félicitations à M. Lajčák à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale. Le Suriname remercie l'ancien Président, M. Peter Thomson, des efforts qu'il déploie pour résoudre les problèmes des petits États vulnérables au sein du groupe des petits États insulaires en développement. Nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions d'Envoyé spécial du Secrétaire général pour les océans.

Qu'il me soit permis d'aborder les questions décisives liées au thème de la session de cette année, qui concernent directement le Suriname et la région à laquelle nous appartenons.

Le Suriname se doit d'accorder une attention particulière à la façon extraordinaire dont la saison annuelle des ouragans s'est déroulée dans les Caraïbes. Nos pensées vont aux nombreuses familles, aux mères, aux enfants, aux personnes âgées et aux malades qui vivent le pire des cauchemars. Nous sommes convaincus que les personnes touchées seront réconfortées à la pensée que tout n'est pas perdu, puisque la communauté mondiale se tient à leurs côtés et prie pour l'amélioration et le prompt rétablissement de notre région. Nous prenons acte également des souffrances endurées par le Mexique à la suite des séismes qui ont récemment frappé ce pays et exprimons notre profonde sympathie aux victimes.

Ces événements nous placent face à la relativité du pouvoir de l'être humain et du pouvoir de l'État, unilatéral ou multilatéral. Un aperçu rapide des dégâts

causés par les récentes catastrophes naturelles nous montre la destruction des moyens de production et des infrastructures physiques. Cette situation a provoqué un bouleversement social qui va bien au-delà des besoins immédiats des sociétés touchées. Nous constatons également que le monde dans son ensemble fait preuve d'un sens aigu de la solidarité lorsque des catastrophes se produisent et qu'une aide humanitaire est nécessaire de toute urgence. Cependant, pour remédier à la situation désespérée des peuples, nous devons, dans le cadre de nos efforts internationaux, nous attaquer aux catastrophes dans une perspective plus large.

Nous devons venir en aide aux gouvernements concernés afin qu'ils procèdent à une restructuration de leurs infrastructures socio-économiques et physiques, afin que ces États puissent devenir plus résilients et réduire leur vulnérabilité à l'avenir. Cela nécessitera la mise au point de concepts novateurs et une mise en commun plus grande des expériences à l'échelle mondiale. La conjugaison des forces à l'échelle mondiale est devenue essentielle. Cela nécessitera une mobilisation massive de ressources adéquates.

Une telle mobilisation des ressources nécessaires se heurtera à de nombreux obstacles. Nous devons être bien conscients du fait que la plupart des nations les plus riches adoptent des politiques de repli sur soi qui ne sont pas de bon augure en ce qui concerne la nécessité urgente d'unir nos efforts pour résoudre ces problèmes à dimension véritablement mondiale. Les semaines qui viennent de s'écouler nous ont clairement démontré que les forces de la nature frappent sans discrimination. Le Suriname appuie fermement l'idée selon laquelle les nations doivent contribuer de manière proportionnée à l'échelle mondiale si nous voulons donner à l'humanité une chance de survivre.

Lorsque des scientifiques nous alertent sur des catastrophes naturelles précises et prévisibles, nous devons, de toute évidence, prendre des mesures de précaution, atténuer les risques potentiels et adapter les structures existantes afin d'en minimiser les effets. Devenir plus résilient reste la seule voie à suivre. À cet égard, il est inacceptable que les pays des Caraïbes, y compris le Suriname, figurent dans la catégorie de pays à revenu intermédiaire, ce qui les prive de la possibilité d'obtenir des prêts à des conditions favorables.

Je me joins à ceux qui soulignent la nécessité de prendre en compte la vulnérabilité de ces pays lors des reclassements. Ainsi, il est tout à fait paradoxal que le Suriname soit confronté à des menaces liées

aux changements climatiques, alors que notre pays contribue énormément à l'atténuation des changements climatiques. Pays fortement boisé, ayant un faible taux de déboisement et une couverture forestière à 93 % – la plus élevée du monde – le Suriname joue un rôle dans la régulation du climat mondial, notamment en tant que puits de carbone.

En plus de fournir des moyens de subsistance aux communautés autochtones et tribales, nos forêts sont des hauts lieux de biodiversité, avec un nombre impressionnant d'espèces endémiques d'importance internationale. Nos forêts contribuent également à la régulation de l'eau douce dans le cadre unique de l'écosystème amazonien, et fournissent des emplois et des sources de revenus grâce à une industrie forestière dynamique. Mais surtout, nous avons mis de côté, à des fins de conservation, 1,6 million d'hectares de forêt vierge tropicale, dénommée réserve naturelle du Suriname central, en tant que cadeau à l'humanité.

Alors que les émissions de gaz à effet de serre du Suriname ont toujours été négatives, il est difficile d'améliorer le développement économique du pays tout en conservant cette position unique dans le monde. Pour atteindre cet objectif, le Suriname est prêt à coopérer avec les gouvernements, la communauté mondiale et d'autres parties prenantes pour transformer notre économie en une économie au sein de laquelle la protection de l'environnement, notamment par le biais du programme REDD + de réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement, le progrès social et la prospérité économique occupent une place centrale. Notre plan de développement pluriannuel, récemment adopté par le parlement, témoigne de cette vision pour le développement durable de notre nation.

En ce qui concerne la non-ingérence et la non-intervention, j'attire l'attention de l'Assemblée sur ce qui suit. Les catastrophes naturelles que je viens d'évoquer coïncident avec une aggravation des conflits politiques, ce qui pourrait entraîner de lourdes pertes humaines et la destruction des réalisations humaines. Nombre de ces conflits découlent d'un profond irrespect à l'égard des principes fondamentaux inscrits dans la Charte des Nations Unies depuis 1945.

La non-ingérence dans les affaires d'États souverains et la non-intervention ne sont pas de vains principes. Ils reposent sur la conviction que tous les peuples sont égaux et que les structures actuelles de gouvernement et de démocratie ne peuvent être décidées de

l'extérieur. Les interventions récentes au Moyen-Orient n'ont pas engendré des sociétés meilleures. Au contraire, nous avons été témoins de factions divisées, luttant les unes contre les autres, qu'il est difficile de considérer comme une amélioration par rapport aux gouvernements qui ont été évincés.

Le Suriname a également subi les effets néfastes de l'ingérence dans les affaires intérieures. La destruction des infrastructures et des moyens de production s'est élevée à près de 300 millions de dollars, et plus grave encore, des centaines d'enfants ont été privés d'accès à l'éducation et à des soins de santé adéquats. Aujourd'hui, en tant que nation, nous subissons encore les conséquences de ce que l'on appelle les conflits internes appuyés par l'étranger qui ont désorganisé de l'intérieur des sociétés fondées sur un ordre socio-économique vieux de plus de 300 ans.

Le Suriname sait ce que signifie l'ingérence, et notre seule façon d'y remédier a été d'insister sur l'importance du dialogue, ce qui a abouti à la signature du Traité de paix en mai 1992. C'est pourquoi lorsque nous disons au monde que la non-ingérence et la non-intervention sont des principes qu'il faut à tout prix respecter, nous nous appuyons sur notre propre expérience. Pendant près de 30 ans, l'attachement du Suriname à la paix et au développement, à travers la promotion du dialogue et la mise en œuvre de programmes sociaux de grande envergure, est resté pleinement conforme aux principes et directives de l'ONU. Le dialogue dans l'esprit du respect mutuel a conduit à la paix et à la prospérité.

Dans le même ordre d'idées, en 2012, le pouvoir législatif a adopté un amendement à la loi d'amnistie de 1992, appliquant ainsi l'amnistie à toute la période de violence politique au Suriname pour la période 1980-1992. Ce faisant, le législateur s'est conformé à l'article 8 de la Constitution, qui interdit la discrimination et garantit des droits égaux à tous les citoyens. Cet amendement a permis en outre la création de la commission pour la vérité et la réconciliation, permettant d'opérer une distinction claire entre la violence à motivation politique et les actes criminels.

J'aimerais informer l'Assemblée qu'en 2015, cette voie vers la paix et le développement durable du Suriname a été pleinement acceptée, et une plus grande majorité a élu le Gouvernement en place. En outre, la société civile a pris la responsabilité de faire progresser le processus de paix en mettant en œuvre des initiatives contribuant à la recherche de la vérité et à la réconciliation.



Dans le contexte des faits susmentionnés, le Suriname a pris note avec préoccupation des commentaires non vérifiés et partiels publiés par le Rapporteur spécial des Nations Unies sur l'indépendance des juges et des avocats. Par conséquent, le Suriname rejette catégoriquement les affirmations de ce titulaire de mandat au titre des procédures spéciales, qui n'a pas donné au Gouvernement la possibilité de répondre en temps opportun.

La soixante et onzième session de l'Assemblée générale a marqué un jalon dans la façon dont le monde considère l'embargo économique, commercial et financier unilatéral imposé à Cuba depuis 50 ans. L'année dernière, aucun État n'a voté contre la résolution 71/5, qui vise à mettre un terme définitif à cette décision unilatérale qui s'est révélée improductive à tous les égards. Cependant, la réalité actuelle nous oblige à continuer à exprimer notre plus profonde préoccupation, puisque nous venons d'apprendre que cette politique préjudiciable et unilatérale allait être poursuivie. Le Suriname, dans le respect absolu de la souveraineté de chaque nation s'agissant du choix de ses propres politiques, insiste pour que le dialogue constructif et la coopération prévalent et que des passerelles soient établies sur la base de l'égalité et du respect de l'indépendance et de la souveraineté.

Le Suriname rejette toute mesure susceptible de renforcer le blocus, lequel constitue une violation du droit international, de la souveraineté des États, des principes de non-ingérence dans les affaires intérieures et de l'autodétermination. Mon gouvernement réaffirme l'importance essentielle de ces principes et souligne la pertinence des processus de dialogue, de diplomatie, de règlement pacifique des conflits et de coopération politique et économique en tant qu'éléments de base pour la stabilité, la paix et la démocratie dans les Amériques.

Nous encourageons donc tous les États membres de l'ONU, et en particulier les États d'Amérique du Sud et des Caraïbes, à résoudre de manière constructive les problèmes de notre nation sœur, la République bolivarienne du Venezuela. Il convient d'insister sur la nécessité d'un dialogue entre toutes les parties. L'histoire nous a appris que l'ingérence et l'intervention ne sont jamais couronnées de succès.

Le Suriname est profondément préoccupé par l'évolution de la situation dans la péninsule coréenne. Quelle que soit la configuration d'une solution durable, les intérêts du peuple coréen doivent demeurer une priorité absolue. Le peuple coréen doit, par-dessus tout,

recevoir la garantie que le recours à la violence, que ce soit en Corée du Nord ou dans n'importe quel autre pays, ne pourra jamais être une solution au problème. Le seul moyen de parvenir à une solution durable sera le dialogue et la négociation pour la dignité et le bien-être du peuple coréen dans sa lutte pour la paix et le développement. L'exemple de l'Amérique du Sud et des Caraïbes, qui demeure une zone exempte d'armes nucléaires, pourrait servir d'exemple. L'absence d'armes nucléaires crée un environnement propice au dialogue et à des négociations constructives.

Notre village mondial devient de plus en plus interdépendant. Différentes cultures et orientations ethniques deviennent rapidement sources de conflits raciaux et mondiaux. Par conséquent, nous devons trouver de nouveaux modèles pour limiter efficacement l'adhésion dogmatique à des notions religieuses ou sociales. Faire preuve de tolérance et de respect mutuel est devenu indispensable si nous voulons garantir la paix et la pérennité des générations futures.

Le Gouvernement du Suriname suit de près, non seulement avec un vif intérêt, mais aussi avec un certain degré de préoccupation, la réémergence récente de l'extrémisme de droite, étayé par le populisme, dans de nombreux pays du monde. Cette situation risque d'exercer de fortes pressions sur la cohésion sociale au sein des pays et dans le cadre de relations bilatérales entre les nations, altérant les possibilités et les perspectives de coopération.

Le Suriname a œuvré sans relâche à la réalisation de son unité nationale, ce qui a abouti à une société très diversifiée et bien intégrée dans laquelle la tolérance constitue l'un des principes fondamentaux qui soutiennent son existence même. Grâce au type de nation que nous avons construit, des facteurs très perturbateurs et déstabilisateurs tels que l'extrémisme de droite, l'intolérance ethnique et religieuse n'ont pas jamais pu trouver leur place au sein de notre nation, et ne pourront jamais s'enraciner et croître. Le Suriname jouit aujourd'hui d'une période exceptionnelle de tolérance et de respect mutuel, avec des chrétiens, des hindous, des juifs, des musulmans et d'autres confessions religieuses vivant dans une atmosphère de paix et de respect mutuel. Le Suriname, qui a ses racines dans tous les continents du monde, est devenu, par un dialogue intensif et un respect mutuel, un exemple éclatant de la nécessité de refuser les notions de suprématie.

Par conséquent, le Gouvernement du Suriname est considéré comme le mieux à même de comprendre

et d'analyser la tendance mondiale actuelle, qui doit être immédiatement inversée. Le Suriname est prêt à partager son expérience et ses meilleures pratiques avec d'autres nations sœurs sur la question de l'édification de la nation, fondée sur la diversité, le pluralisme, l'intégration et la paix. Je suis ainsi convaincu que d'autres saisiront mieux le sens de l'une des principales devises du Suriname : la diversité, c'est le pouvoir.

Mon gouvernement est fermement convaincu que privilégier l'être humain, c'est exprimer l'essence même du pouvoir. Le Suriname en est l'illustration parfaite. En tant que nation, nous avons récemment fait face aux effets néfastes d'une économie d'exportation reposant pour l'essentiel sur les produits de base. La forte baisse des prix du pétrole et de l'or au cours des dernières années, conjuguée avec la fermeture regrettable d'un complexe de bauxite et d'alumine centenaire, a mis à mal la gestion macroéconomique du Suriname depuis la mi-2015.

Selon toutes les normes internationales, le Suriname a subi un choc important, qui s'est répercuté sur notre balance des paiements, du fait d'une forte augmentation des importations liées à deux importants projets d'investissement dans des mines de pétrole et d'or, qui représentaient à eux seuls près de 35 % du produit intérieur brut annuel. Nous avons constaté une forte contraction de notre économie, de plus de 10 % en 2016, nécessitant des ajustements fiscaux et budgétaires sans précédent et un soutien temporaire de notre balance des paiements.

Pour stabiliser le taux de change, réduire la demande intérieure et rétablir une balance des paiements viable, les autorités monétaires ont fortement réduit l'offre de crédit dans le pays, le crédit au secteur privé se contractant en termes nominaux. Depuis octobre 2016, le taux de change s'est stabilisé, les taux d'inflation mensuels sont tombés à moins de 1 % et la balance des paiements du pays est redevenue excédentaire. Notre réponse macroéconomique aux pressions extérieures et fiscales a véritablement débuté en août 2015 avec une contraction massive des dépenses publiques et des hausses d'impôts.

Le Gouvernement reconnaît que le secteur de l'extraction, qui produit de l'or, des combustibles fossiles et d'autres minerais commercialisables, restera essentiel à notre développement économique dans un avenir prévisible. Nous acceptons cette réalité, pleinement conscients que la richesse créée doit être utilisée pour financer une initiative bien planifiée visant à

développer notre économie de manière durable. Avec cet objectif à l'esprit, le Gouvernement a récemment adopté des mesures législatives majeures. L'une d'entre elles porte sur la création d'un fonds souverain et de stabilisation, et l'autre établit un cadre institutionnel destiné à faciliter les investissements directs étrangers. Comme il est indiqué dans notre plan de développement pluriannuel, le Suriname souhaite parvenir à un équilibre entre, d'une part, l'exportation de produits de base et, d'autre part, l'exportation de produits finis en phase avec le secteur des services.

Pour le Suriname, ses citoyens constituent la ressource la plus importante pour son développement. Malgré de réelles contraintes budgétaires, les politiques socioéconomiques du Gouvernement sont restées axées sur les personnes. L'application continue de la législation sur les soins de santé de base permet d'offrir des soins de santé adéquats à l'ensemble de notre population. En outre, comme l'a annoncé le Président Bouterse, dans le cadre du contrat social, la fourniture de logements décentes, l'accès à l'éducation, la participation des jeunes, l'engagement et le développement du sport, la création d'emplois, les soins aux personnes handicapées et aux personnes âgées demeurent des priorités pour le développement et la croissance durables.

Le message du Secrétaire général António Guterres nous a assuré de son attachement au thème de la soixante-douzième session de l'Assemblée. Le Suriname lui apportera son plein appui et son entière coopération dans cette tâche.

La mise en œuvre de l'ambitieux Programme de développement durable à l'horizon 2030, en phase avec la nécessaire réforme de l'ONU, revêt beaucoup d'importance. Il s'agit d'un formidable enjeu, c'est pourquoi mon gouvernement estime qu'outre la mobilisation des ressources nationales, il convient d'examiner la question d'un financement accessible, grâce à un large éventail de mécanismes de financement, aux fins du développement, du renforcement des capacités, de l'innovation et du transfert de technologie pour les pays en développement.

Après avoir abordé ces questions d'une importance vitale pour la survie de l'humanité, conformément aux principes des Nations Unies, un proverbe amérindien me vient à l'esprit, à savoir que nous n'avons pas hérité de la Terre, nous l'empruntons aux générations futures. Il nous appartient de donner tout leur sens à ces paroles de sagesse.

J'aimerais, pour terminer, souligner et réaffirmer l'importance primordiale de la participation des jeunes au plus haut niveau. À cet égard, mon gouvernement s'est donné comme priorité de réunir les conditions nécessaires à la participation des jeunes aux processus décisionnels. Je songe en particulier aux jeunes en tant qu'innovateurs, députés, membres du parlement et du cabinet et en tant que Présidents-directeurs généraux dans le cadre de ce que nous appelons le partenariat jeunes-adultes. En 2010, notre gouvernement a créé un ministère spécial chargé du développement de la jeunesse et du sport. J'ai le plaisir d'annoncer que cette année, les représentants de la jeunesse font partie de ma délégation officielle à cette soixante-douzième session. Par ailleurs, c'est grâce à une volonté politique que davantage de femmes dans notre société peuvent accéder aux échelons les plus élevés de la prise de décision politique.

Le Programme 2030 envisage un monde garantissant à tous les habitants de notre planète un climat propice au développement personnel, au respect de la dignité humaine, à la tolérance envers les autres cultures et à l'objectif ultime de donner à notre planète le cadeau de la diversité fondée sur le respect mutuel.

Il appartient à chacun d'entre nous, quel que soit son statut dans la société, à chaque nation, qu'elle soit grande ou petite, à cette organisation multilatérale d'accorder la priorité à l'être humain et de lutter pour la paix et une vie décente pour tous sur une planète préservée. Nous le devons à nous-mêmes; oui, nous le devons à la génération présente ainsi qu'aux générations futures.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ibrahim Ahmed Abd al-Aziz Ghandour, Ministre des affaires étrangères de la République du Soudan.

**M. Ghandour** (Soudan) (*parle en arabe*) : J'ai le plaisir de prendre la parole au nom du Gouvernement et du peuple de la République du Soudan et de souhaiter à tous plein succès au cours de la session de cette année de l'Assemblée générale. J'adresse mes sincères félicitations au Président de l'Assemblée générale pour la présente session, S. E. Miroslav Lajčák, et lui souhaite plein succès dans sa tâche. En fin, je tiens à rendre hommage à son prédécesseur, M. Peter Thomson, pour la sagesse et l'efficacité avec lesquelles il a dirigé les travaux de l'Assemblée à sa soixante et onzième session.

Le thème de la soixante-douzième session, « Priorité à l'être humain : paix et vie décente pour

tous sur une planète préservée », illustre l'importance que l'ONU attache à la mise en œuvre de ses trois piliers – paix et sécurité, développement durable et droits de l'homme. Cela témoigne également de la volonté de l'ONU d'ancrer les notions de paix, de prospérité et de conditions de vie décentes pour tous. Tels sont les espoirs et les ambitions que nous partageons tous afin de parvenir au développement durable, de lutter contre la pauvreté sous toutes ses formes et d'offrir la prospérité aux générations futures.

Le Soudan entend jouer un rôle efficace au sein des Nations Unies, avec le reste de la communauté internationale, afin de parvenir à la réforme qui s'impose, accéder aux demandes de l'Afrique concernant la réforme du Conseil de sécurité, mettre en valeur le rôle de l'ONU, mettre en œuvre le Programme de développement durable convenu au niveau international et lutter contre la politisation de la justice.

Dans le cadre de l'initiative de dialogue national initiée par notre Président, M. Omar Hassan Al-Bashir, un gouvernement d'unité nationale a vu le jour en 2014 avec la pleine participation des différents partis politiques et des anciens groupes armés afin de promouvoir la paix et la sécurité dans le pays. La mise en œuvre de la stratégie de sortie de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, conformément à la résolution 2363 (2017) du Conseil de sécurité, prouve que le Soudan a tourné la page du conflit et s'est engagé dans une nouvelle ère de paix et de stabilité. Nous tenons à exprimer nos remerciements et notre reconnaissance aux Nations Unies, à l'Union africaine, à la Ligue des États arabes, à l'Organisation de la coopération islamique et aux pays frères et amis pour l'appui qu'ils nous ont apporté.

Nous espérons bénéficier du soutien des fonds pour la paix et le développement, notamment du Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix, ainsi que de la Banque mondiale et de ses mécanismes, de façon à pouvoir appliquer la politique de notre gouvernement, qui promeut la paix et met en œuvre les résultats du dialogue national. Cette démarche nous permettrait également d'enjoindre les groupes armés restants de se rallier à la cause de la paix. C'est la raison pour laquelle notre Président a adopté la résolution 479, le 1<sup>er</sup> juillet, afin d'étendre le cessez-le-feu à l'ensemble du territoire jusqu'à la fin octobre, même si certains groupes rebelles continuent d'agir en toute irresponsabilité, déstabilisant le Darfour par des actions militaires désespérées menées dans le courant du mois de mai. Les tentatives

d'attaques de ces groupes en Libye et en République du Soudan du Sud ont été un échec.

Nous sommes profondément préoccupés par le fait que les entités des Nations Unies et la communauté internationale n'ont pas pris de mesures strictes à l'encontre des groupes rebelles qui œuvrent comme mercenaires en Libye et au Soudan du Sud. Cela ne peut que les inciter à refuser toute participation au processus de paix à un moment où le Gouvernement soudanais attend de ces groupes qu'ils appliquent l'accord de paix assorti d'une feuille de route parrainé par l'Union africaine et appuyé par la communauté internationale.

En ce qui concerne la coopération du Gouvernement soudanais avec l'ONU et le Conseil de sécurité, à trois reprises dans le passé, nous avons accueilli le Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par sa résolution 1591(2005). Le Groupe s'est rendu dans tous les États du Darfour, et ses rapports ont félicité mon gouvernement pour sa coopération et souligné que le Darfour avait retrouvé la stabilité et la sécurité. C'est pourquoi nous insistons sur l'importance que revêt l'adoption de la recommandation du Président du Comité de réexaminer les sanctions imposées au titre de la résolution 1591 (2005) du Conseil de sécurité, de façon à appuyer la paix au Darfour et dans la région.

Le Soudan a toujours défendu le principe de justice et de coopération internationale. Nous avons essayé d'appliquer ces principes, en particulier le principe consistant à lutter contre l'impunité. Toutefois, la politisation de la justice internationale, en particulier de la Cour pénale internationale, a diminué le poids politique de cette dernière. Cela a déçu la communauté internationale, notamment la communauté africaine, qui espérait véritablement que cette cour pénale scellerait les principes de justice pénale internationale.

La position du Soudan à l'égard de la Cour, exprimée dans la position adoptée par l'Union africaine dans ses décisions au sommet, souligne le fait que la Cour pénale internationale est un organe qui manipule le droit afin d'imposer des objectifs politiques contre la volonté des peuples, en particulier des peuples d'Afrique. Par conséquent, la Cour ne peut servir la cause de la justice. C'est la raison pour laquelle le Soudan veut faire entendre la voix de l'Afrique. Nous appelons les États du monde à défendre les principes de justice et à empêcher que la justice internationale ne devienne un instrument politique aux mains de certains. Nous mettons en garde également contre l'utilisation des Nations Unies au nom de la justice internationale, sur la base de la

coopération entre l'ONU et la Cour pénale internationale, d'une façon qui ternit la réputation de l'ONU et l'implique dans des conflits politiques internationaux. Nous continuerons à lutter contre toute tentative visant à impliquer la Cour dans le système des Nations Unies, et nous appelons toutes les personnes éprises de justice dans le monde à suivre cet exemple.

Mon gouvernement n'a ménagé aucun effort pour lutter contre la traite des personnes, les migrations illícites, la criminalité électronique et le trafic de drogues afin de garantir durablement le bien-être et la stabilité aux niveaux international, régional et national. Cela tient à la situation géographique du Soudan au centre du continent africain, qui le lie au reste du continent et au Moyen-Orient. Parmi ces efforts figurent sa participation efficace et active à l'Initiative de la route migratoire de l'Union européenne et de la Corne de l'Afrique – Processus de Khartoum – en vue de s'attaquer aux causes et aux répercussions des migrations illícites dans la corne de l'Afrique, ainsi que d'autres activités de coopération.

En ce qui concerne les réfugiés, le Soudan accueille près de 3 millions de personnes en provenance de pays voisins et d'autres pays. Nous leur avons fourni une assistance précieuse pour subvenir à plus de 80 % de leurs besoins alors que la communauté internationale ne subvenait qu'à 20 % de ces besoins. Nous l'avons fait alors que la moitié de ces réfugiés vivent en dehors des camps, ce qui met à rude épreuve la fourniture de services à nos citoyens étant donné le contexte économique difficile qui est le nôtre.

J'aimerais signaler la visite récente au Soudan, à la mi-août, de M. Filippo Grandi, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, au cours de laquelle il a rencontré le Président de la République et de nombreux autres responsables, dont moi-même. Il a évoqué la situation des réfugiés au Soudan et exprimé ses vifs remerciements pour le rôle joué par le Soudan au nom de la communauté internationale en ce qui concerne la fourniture de soins aux réfugiés. Il a également rendu hommage au Soudan pour avoir ouvert ses frontières alors que d'autres pays les fermaient. Il a appelé la communauté internationale à continuer d'aider le Soudan afin qu'il puisse assumer les responsabilités qui lui incombent à l'égard des réfugiés. Il a également demandé que les pays hôtes et les institutions publiques s'occupant des réfugiés bénéficient d'une aide. Le Soudan espère être à la hauteur de cette tâche, et nous



attendons avec intérêt les débats de l'Assemblée générale sur cette question.

Le Soudan fait face à une arrivée quotidienne de réfugiés, notamment en provenance du Soudan du Sud, près de 2 000 personnes chaque jour à certains points de passage. Pour ce qui est des relations particulières entre le Soudan et le Soudan du Sud et les liens qui unissent nos deux peuples et nos deux pays, ma délégation souligne son plein engagement à l'égard des initiatives de nos partenaires internationaux et régionaux, en particulier de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et de l'Union africaine, pour parvenir à la paix et à la stabilité au Soudan du Sud. Nous allons également poursuivre les efforts importants que nous déployons pour résoudre la crise humanitaire provoquée par le conflit au Soudan du Sud. Ma délégation réaffirme son attachement à la mise en œuvre intégrale des accords signés avec le Soudan du Sud, le 27 septembre 2012 et de tous les accords signés entre les deux pays afin d'offrir aux deux peuples frères un avenir radieux.

Le Soudan rappelle sa position de principe s'agissant de la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes, y compris l'extrémisme violent, en vue d'atteindre les objectifs politiques qu'il s'est fixé. Nous restons attachés aux accords et conventions que nous avons ratifiés aux niveaux international et régional, et nous n'avons cessé de jouer un rôle actif aux niveaux international, régional et bilatéral. Les contributions du Soudan ont eu une incidence positive majeure dans la lutte contre ce phénomène et la prévention de nouvelles attaques terroristes grâce à la mise en commun des informations et aux bonnes relations entre nos institutions et nos homologues internationaux et régionaux.

Au niveau national, nous avons annoncé, en mars 2016, le lancement d'une étude de terrain sur les causes du terrorisme et les moyens de le combattre au Soudan, en coopération avec l'ONU. Cette étude a été saluée par de nombreux pays qui y ont participé et qui ont contribué à son lancement. Nous allons poursuivre nos initiatives de coopération avec les organismes pertinents des Nations Unies pour faire en sorte que la stratégie soudanaise soit conforme à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

Le Soudan a pu s'acquitter de tous ses engagements techniques pour obtenir une annulation de sa dette après la séparation du Soudan du Sud, grâce aux efforts du Comité tripartite sur l'approche conjointe de la communauté internationale en matière d'aide économique, comprenant le Soudan, le Soudan du Sud et

le Mécanisme africain de haut niveau, sur la base de l'option zéro concernant la dette de répartition, récemment prorogée jusqu'en octobre 2018. Nous avons également adopté une feuille de route nous engageant auprès des débiteurs et de la communauté internationale après avoir rempli toutes les conditions techniques nécessaires pour obtenir l'annulation de la dette conformément à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Mais cela ne s'est pas encore concrétisé.

La dette étrangère constitue un grand obstacle et un lourd fardeau pour les pays pauvres très endettés dans leurs efforts pour parvenir à la stabilité et au développement durable. La dette a une incidence négative sur leurs relations avec les institutions financières régionales et internationales et les investisseurs étrangers. C'est pourquoi nous insistons sur la nécessité d'une annulation de la dette conformément à l'Initiative susmentionnée.

Le Soudan a consenti de grands efforts pour permettre l'approvisionnement en eau potable grâce au programme « Zéro soif » de notre Président. Nous croyons en l'importance de l'eau. Par conséquent, nous avons déployé d'intenses efforts et pris de nombreuses initiatives pour encourager la coopération entre les pays du bassin du Nil. Nous espérons que ces initiatives permettront d'atteindre les objectifs de développement durable. Afin de souligner le rôle pionnier joué par le Soudan dans la réponse aux questions liées au développement régional et à l'environnement, nous allons accueillir dans les prochains mois le Sommet africain sur la Grande muraille verte. La Grande muraille verte est l'un des plus grands projets de coopération environnementale à l'échelle régionale. Ce projet, qui s'étend de Dakar à l'Ouest à Djibouti à l'Est, a pour objectif de parvenir à un équilibre environnemental dans le désert africain et de réduire les incidences des changements climatiques. L'Afrique demeurera la principale victime des changements climatiques si l'on n'y remédie pas.

Le Soudan réitère sa position ferme à l'égard de la préservation du régime de non-prolifération nucléaire et de la destruction de toutes les armes de destruction massive. Il n'y a pas d'autre moyen d'empêcher l'emploi de ces armes et d'instaurer la paix, la stabilité et la sécurité dans le monde. Aussi réitérons-nous notre plein attachement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous appelons tous les pays qui n'ont pas encore signé ce traité à le faire dans les meilleurs délais.

Nous réitérons notre ferme position à l'égard de la question de Palestine. Nous condamnons toutes les

formes d'agression contre des lieux saints de Palestine, notamment contre le lieu saint du Haram al-Charif. Il n'existe pas d'autre moyen de ramener la paix au Moyen-Orient que d'appliquer les résolutions ayant légitimité internationale et la solution de deux États, de revenir aux frontières du 4 juin 1967, conformément à l'Initiative de paix arabe.

Nous renouvelons notre ferme volonté d'appuyer la légitimité constitutionnelle du Yémen. Nous appelons tous les acteurs politiques à participer au processus politique, à rejeter les combats et la violence et à rétablir la légitimité des institutions.

Ma délégation insiste sur la nécessité de préserver l'intégrité territoriale de la Syrie. Nous appuyons toutes les initiatives visant à venir à bout de la crise que connaît ce pays et soulignons l'importance d'une solution politique et la nécessité de respecter la volonté de ce grand peuple.

Une fois encore, nous rappelons la nécessité d'assurer la stabilité au sein de notre nation sœur, la Somalie. Nous invitons à apporter tout type d'appui au Gouvernement et au peuple de ce pays afin qu'ils puissent surmonter leurs difficultés et se doter d'institutions légitimes.

En ce qui concerne la situation en Libye, notre position demeure inchangée. Nous continuons d'œuvrer au côté de la communauté internationale au succès de toutes les initiatives en faveur de la sécurité et de la stabilité, en particulier de l'Accord de Skhirat, qui constitue la pierre angulaire d'une solution politique dans notre pays frère, la Libye. Nous insistons sur la nécessité de respecter pleinement la sécurité, la liberté et l'intégrité de la Libye ainsi que la prospérité de son peuple.

Ma délégation rappelle qu'il importe de garantir la stabilité et le développement durable du continent africain et de résoudre les difficultés sur les plans économique et de la sécurité qui entravent son développement, notamment la situation qui prévaut dans le bassin du lac Tchad, la région des Grands Lacs et au Mali. À cet égard, nous appelons la communauté internationale à appuyer les initiatives régionales visant à résoudre ces difficultés, telles que la Force conjointe du G5 Sahel et les initiatives de la région du bassin des Grands Lacs. Nous appelons également à la promotion du partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine en vue d'instaurer la paix et la stabilité et de mettre en œuvre les objectifs de développement durable.

Enfin, nous réaffirmons notre attachement au multilatéralisme sous l'égide de l'ONU en vue de promouvoir les deux plus nobles objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies : maintenir la paix et la sécurité internationales et favoriser la prospérité de tous les peuples. Nous sommes pleinement solidaires du Secrétaire général, M. Guterres, et appuyons son programme de réforme.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. John M. Silk, Ministre des affaires étrangères de la République des Îles Marshall.

**M. Silk** (Îles Marshall) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement et du peuple de la République des Îles Marshall, j'ai l'honneur d'adresser à l'Assemblée générale les salutations chaleureuses de la République des Îles Marshall. Je félicite S. E. M. Miroslav Lajčák pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session. Je suis fier que son prédécesseur venu du Pacifique, S. E. M. Peter Thomson, continue de servir l'ONU en qualité d'Envoyé spécial du Secrétaire général pour les océans.

Je tiens également à adresser les condoléances de mon gouvernement à la suite des récentes catastrophes qui ont frappé le Mexique, les États-Unis, Antigua-et-Barbuda, Cuba, Haïti, les Bahamas, la Dominique et les territoires des États-Unis et les Îles Vierges britanniques, Porto-Rico, Saint-Barthélemy, Anguilla, les Îles turques et Caïques et d'autres îles.

Les Nations Unies sont fortes car elles sont la seule instance où nous devons tous ensemble faire face aux difficultés les plus grandes. Même si le moment présent paraît incertain, nous devons rester confiants et veiller à ce que l'Organisation puisse parler au nom de tous ceux qui, sans elle, ne pourraient faire entendre leurs voix.

Les événements récents concernant la Corée du Nord et sa menace nucléaire croissante doivent nous inciter à mettre en place d'urgence une coopération forte au niveau mondial et à prendre les mesures qui s'imposent. Les Îles Marshall sont une petite nation insulaire du Pacifique qui ne souhaite que la paix, la sécurité et la stabilité dans le monde. Il nous est impossible d'ignorer la menace soudaine et évidente qui pèse sur le territoire de Guam, notre voisin le plus proche, ami et patrie de certains de nos citoyens. La menace qui pèse sur Guam constituant une menace pour l'ensemble de la région du Pacifique, nous sommes préoccupés

par les défis que ces actes représentent pour la paix, la sécurité et la coopération dans l'ensemble du bassin du Pacifique.

Le Gouvernement de la République des Îles Marshall, aux niveaux les plus élevés, condamne vigoureusement l'essai nucléaire du 3 septembre et les faits y relatifs. Point n'est besoin de longs débats : de tels agissements constituent une violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité et un grave défi pour le régime international de désarmement et de non-prolifération, qui repose sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Je suis consterné que, parmi tous les pays, les Îles Marshall soient à nouveau confrontées à la menace tout à fait réelle d'un essai nucléaire atmosphérique au-dessus de l'océan Pacifique.

La République des Îles Marshall condamne ces essais non seulement parce qu'ils représentent une menace pour sa propre sécurité, mais aussi parce que nous connaissons mieux que quiconque les incidences de ces essais. Les 67 essais nucléaires menés dans mon pays entre 1946 et 1958 ont constitué un lourd héritage que nous ne souhaitons à aucune nation, à aucun peuple. Ces essais ont eu lieu alors que mon pays se trouvait sous la tutelle du Conseil de tutelle des Nations Unies, qui était chargé de notre santé et notre bien-être. Lorsque les dirigeants marshallais se sont rendus à New York, en 1954 et 1956, pour présenter deux pétitions demandant que soit mis fin d'urgence aux essais nucléaires, l'ONU a répondu par les résolutions 1082 (XIV) et 1493 (XVII) du Conseil de tutelle, qui sont les deux seules fois où un organe des Nations Unies a spécifiquement autorisé des essais nucléaires. Les conséquences de cette méconnaissance ont été et sont toujours incalculables.

Notre peuple et notre environnement ont souffert comme aucun autre peuple ne doit souffrir. Les incidences de cet héritage demeurent aujourd'hui des défis aussi aigus que présents, transmis de génération à génération – des mères à leurs filles, des pères à leurs fils. C'est la raison pour laquelle, en 2012, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les incidences sur les droits de l'homme de la gestion et de l'élimination écologiquement rationnelles des produits et déchets dangereux a énoncé les incidences et les responsabilités claires sur le plan des droits de l'homme, que nous soulignons. Je remercie le Secrétaire général de la déclaration qu'il a adressée à la Présidence du Forum des Îles du Pacifique, le 14 août 2016, dans laquelle il indique que « résoudre ce problème est crucial pour l'avenir de la République des Îles Marshall », nous assurant que des

entités responsables de l'ONU sont prêtes à répondre aux demandes d'assistance.

Ces événements récents devraient susciter une volonté politique beaucoup plus forte de juguler et d'éliminer complètement les menaces nucléaires à l'échelle mondiale. À cet égard, la République des Îles Marshall appuie les nations qui sont désormais en mesure d'adhérer au Traité d'interdiction des armes nucléaires. Nous continuerons de faire entendre notre voix au sein de toutes les instances, y compris au sein de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et des Conférences d'examen et de prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Nous nous sommes engagés à procéder à un examen précis et inclusif de notre participation au Traité d'interdiction des essais nucléaires en écoutant attentivement toutes les parties prenantes et les citoyens concernés, en prenant en compte toutes les incidences possibles pour nos partenariats communs en matière de sécurité. Nous avons toujours le fervent espoir que les armes de destruction massive ne seront plus jamais testées ni utilisées et que toutes les nations dotées d'armes nucléaires feront preuve de la volonté politique nécessaire pour mettre fin aux armements.

En début d'année, mon pays a perdu de manière tragique celui qui fut un temps son ministre et ambassadeur pour le climat, M. Tony de Brum. Je remercie ceux qui nous ont exprimé leur condoléances. L'Ambassadeur de Brum déclarait à propos des Îles Marshall ce qui suit :

« nous subissons les effets des changements climatiques et de l'héritage nucléaire alors que cela ne nous n'y sommes pour rien... Dans les deux cas, des gens ont choisi de mettre fin à ce monde, à cet univers. Cela peut se faire lentement du fait des changements climatiques ou en appuyant sur un bouton pour faire exploser la planète. Aucun de ces choix n'est justifiable ».

Face à l'ONU, dans l'East River, se trouve Belmont Island. C'est une île de petite taille et d'une hauteur de moins d'un mètre. Les diplomates du monde doivent se rappeler que si un jour cette île de New York disparaît suite à l'élévation du niveau de la mer, cela signifiera que les Îles Marshall ont été englouties par les eaux du Pacifique.

Les changements climatiques sont une réalité, et aucun scientifique digne de foi ne peut le nier. Ce que nous voyons de nos propres yeux, dans nos îles de faible altitude, c'est une menace réelle et grandissante

pour notre survie et notre sécurité en tant que nation et État Membre de l'ONU. Nous nous félicitons de l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, car il s'agit d'un accord à long terme, solide et ambitieux. Nous ne devons pas permettre que notre confiance mutuelle se heurte à des obstacles à court terme.

Nous appelons à la ratification et au plein appui de l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal, qui est l'aboutissement des efforts déployés par feu le Ministre auprès du Président des Îles Marshall, M. Mattlan Zackhras, décédé subitement et de façon tragique le mois dernier. Après une longue nuit de négociations l'année dernière, le Ministre déclarait qu'une fois l'Amendement adopté, il serait fier d'en informer tous les enfants marshallais parce qu'il savait que l'Amendement de Kigali ferait la différence entre avoir un pays et un avenir ou en être privé.

Nous appuyons sans réserve le leadership de notre voisin insulaire du Pacifique, les Fidji, en qualité de futur Président de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et nous espérons que, grâce à ses efforts et à son efficacité, les parties adopteront un ensemble de règles importantes. L'Accord de Paris dépend aussi de la confiance politique qui a été placée en lui. Il est absolument impératif que, dès les premiers jours, les nations participantes s'engagent à faire bien plus encore. Malgré leurs ressources limitées, les Îles Marshall sont déterminées non seulement à mettre en œuvre l'Accord, mais aussi à réfléchir aux mesures à prendre en matière d'efficacité énergétique. Nous devons être à la hauteur de nos ambitions en matière d'émissions grâce à une démarche plus rigoureuse et à des initiatives bilatérales plus étroites.

La République des Îles Marshall se rallie entièrement à l'appel lancé par un nombre important et croissant d'États Membres visant à faire de l'ONU une organisation plus efficace. Cela s'avère plus que nécessaire. Nous appuyons les mesures prises sous l'autorité du Secrétaire général pour que soient déployés des efforts concrets et résolus en vue de réduire les chevauchements d'activités et d'améliorer l'exécution des décisions. Il s'agit non seulement de l'utilisation des fonds publics, y compris les nôtres, mais aussi de la possibilité pour chacun d'entre nous de renforcer les moyens dont il dispose pour exploiter pleinement son potentiel et progresser réellement dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Nous ne pouvons y

parvenir seuls, et nous ne pouvons pas le faire en nous appuyant sur une architecture internationale qui, malgré ses bonnes intentions, a souvent perdu de vue la nécessité de nous aider à établir des liens entre les instances internationales et nos communautés locales.

Avant de nous engager dans un combat impossible pour nos ressources, commençons par examiner la manière dont nous utilisons les ressources à notre disposition. Notre petite équipe de pays lutte souvent pour avoir accès à un personnel international expérimenté capable de nous aider à nous y retrouver dans le système. La Coordonnatrice résidente du Programme des Nations Unies pour le développement pour les Îles Marshall réside dans une autre nation située à près de 3 000 kilomètres de chez nous. Notre Coordonnatrice résidente, qui est entièrement dévouée à sa mission, est chargée également de la coordination de huit autres nations insulaires reculées, dont l'une constitue son lieu de résidence. Nous devons réexaminer les décisions de gestion qui ont conduit à cette situation. Si le système des Nations Unies n'accorde pas une attention plus grande à cette question, des petits États insulaires en développement risquent de rencontrer des obstacles importants dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

La Conférence des Nations Unies sur la mise en œuvre de l'objectif 14 de développement durable, qui s'est tenue en juin dernier, a été un moment décisif sur le plan de la volonté politique. Mais souvent les belles paroles prononcées en ces occasions ne débouchent pas sur des décisions aux niveaux régional et mondial relatives aux océans et aux pêches. Tout le monde a entendu le cri d'alarme lancé par les petits États insulaires en développement du Pacifique concernant la situation des océans mondiaux, mais il n'a sans doute pas été assez fort. En tant que parties à l'accord et au-delà, nous avons, dans le Pacifique, la capacité de modifier en profondeur le rôle joué par le marché de façon à renforcer considérablement notre trajectoire économique et, ce faisant, à améliorer la sécurité alimentaire mondiale. Le système des Nations Unies lui-même doit faire davantage pour nous aider à saisir ces possibilités de transformation. Et même si certains de nos partenaires sont encore lents à nous accompagner sur cette voie, le marché indique déjà la voie à suivre.

Ce que fait la région du Pacifique pour le thon en garantissant notre participation tout en encourageant les pratiques durables, nous le faisons aussi pour l'ensemble des océans. De plus en plus, nos partenaires politiques



prendront conscience que notre appui politique ne dépend pas seulement des pressions qu'ils exercent, mais aussi de leur bonne disposition à nous suivre sur les questions des océans et des pêches viables. Alors que la survie économique et environnementale du Pacifique est en jeu, il est essentiel que le reste du monde veille à ce que les deux tiers de la surface de notre planète ne soient plus en danger.

Personne ne doit être laissé de côté dès lors qu'il s'agit de mettre en œuvre les objectifs de développement durable ou de se conformer à la Charte des Nations Unies. Par conséquent, nous devons comprendre que l'exclusion de Taiwan de l'ONU et des organismes qui s'y rattachent est source de difficultés majeures pour le Gouvernement et le peuple taiwanais s'agissant de l'exercice de leur droit fondamental à faire partie de l'Organisation. Comme c'est le cas pour mon pays, Taiwan est un partenaire indispensable pour la communauté internationale, notamment en matière d'aide humanitaire, d'assistance médicale, de prévention des maladies, de protection de l'environnement, de lutte antiterroriste et de prévention de la criminalité transnationale. Des démarches concrètes nous permettraient également de dépasser les controverses actuelles et de profiter des avantages sur le plan mondial d'une participation universelle, notamment à l'Organisation internationale de l'aviation civile, à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à l'Organisation mondiale de la santé.

La résolution 2758 (1971) du Conseil de sécurité a été utilisée à mauvais escient afin d'exclure le peuple taiwanais de l'ONU. Nous perdons ainsi une occasion importante de coopérer avec un pays contributeur de la paix et du bien commun. L'ONU – je le crois – peut et doit mieux faire.

J'aimerais dire, pour terminer, que malgré la période troublée que nous traversons et la gravité des défis qui assaillent le monde, c'est dans l'adversité que nous pouvons faire preuve d'une véritable force de caractère. Si nous avons besoin d'une ONU vraiment efficace, c'est maintenant ou jamais. Nous devons nous ouvrir à l'extérieur et rassembler la communauté des nations plutôt que de nous replier sur nous-mêmes au détriment des autres. L'engagement multilatéral doit nous servir de guide alors que nous œuvrons à une ONU plus efficace.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Yousuf bin

Alawi bin Abdallah, Ministre des affaires étrangères du Sultanat d'Oman.

**M. Abdallah** (Oman) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à féliciter S. E. M. Lajčák, ainsi que son pays ami, la République slovaque, à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session. Nous sommes certains que, grâce à sa vaste expérience et à ses compétences, nous serons à même de mener à bien nos travaux. Nous sommes heureux également de témoigner notre gratitude à son prédécesseur, M. Peter Thompson, de la République des Fidji, pour les efforts louables qu'il a déployés pendant sa présidence de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session.

Nous avons également le plaisir de féliciter M. António Guterres pour son élection au poste de Secrétaire général, lui souhaitant plein succès dans cette noble tâche. Nous tenons également à l'assurer de la volonté du Sultanat d'Oman de coopérer avec lui et avec tous les États Membres de l'ONU en vue d'atteindre les nobles buts et objectifs, au premier rang desquels figure le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Les civilisations anciennes ont prospéré parallèlement à la croyance de l'humanité dans les livres divins, donnant naissance à un ensemble de valeurs et de principes de coopération, de coexistence, de savoir et d'échange scientifique. Le patrimoine religieux et culturel et les valeurs des civilisations enrichissent et facilitent notre compréhension de la paix. C'est pourquoi nous ne devons pas négliger ce patrimoine, car il constitue un moyen important de diffuser la culture de la paix et de la coexistence dans le monde entier.

Dans le cadre de notre politique étrangère et de nos relations internationales, nous avons adopté une approche fondée sur le soutien de la paix, de la coexistence, de la tolérance, du dialogue et d'une coopération étroite avec toutes les nations et tous les peuples. Le Sultanat d'Oman est également attaché aux principes de droit, de justice, d'égalité, de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États et de règlement des différends par des moyens pacifiques, conformément aux principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et aux règles du droit international. Cette démarche stimule la confiance, renforce le respect mutuel à l'égard de la souveraineté des États et favorise des relations de bon voisinage, de manière à permettre aux États de maintenir la sécurité, la stabilité et la prospérité. Aussi appelons-nous tous les États à appuyer les

initiatives de paix et à unir leurs efforts pour diffuser la paix en tant que culture mondiale à tous les niveaux.

La paix et le dialogue revêtent une importance cruciale pour l'humanité. Ils relèvent de notre responsabilité collective. L'ONU s'est vue confier la responsabilité d'être le chef de file des efforts visant à les renforcer. Mais l'appui de la communauté internationale s'avère également indispensable pour sauvegarder les intérêts nationaux et internationaux. Cela n'est possible qu'en donnant aux Nations Unies un rôle de premier plan pour préserver le monde des conflits et de la guerre.

Les conflits politiques et économiques illustrent l'incapacité de la communauté internationale à venir en aide aux États les moins développés, ce qui engendre bien des conflits et des problèmes, parmi lesquels la migration mondiale transcontinentale, le chaos, les bouleversements, les troubles et l'instabilité dans de nombreuses régions du monde. Le ralentissement économique et le déclin du commerce mondial ont aggravé ces problèmes, notamment dans les pays en développement, qui ont subi les effets négatifs des accords conclus par l'Organisation mondiale du commerce. Cette dernière a par ailleurs limité sa capacité à atteindre son principal objectif, à savoir donner plus de possibilités aux pays en développement de participer au commerce international. Les exigences de certaines parties désireuses de s'octroyer une part plus importante dans le commerce mondial ou d'appliquer des politiques isolationnistes et protectionnistes ne font qu'aggraver les problèmes et augmenter les tensions dans le monde.

Il nous paraît donc essentiel que la communauté internationale adopte une nouvelle vision, qui assurerait une plus grande justice, susciterait des intérêts communs et aiderait les pays en développement à atteindre des niveaux plus élevés de développement durable. Cela ne serait possible que si les États Membres respectaient les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et évitaient d'adopter des positions ou des politiques unilatérales. L'ONU doit, une fois encore, tracer la voie menant à la paix. Ses organismes doivent jouer un rôle plus actif dans le processus de développement, afin d'atteindre les objectifs de développement durable.

De cette tribune, nous appelons tous les États à déployer davantage d'efforts pour aider l'ONU à retrouver son rôle pivot dans les relations internationales. Nous attendons également du Secrétaire général des Nations Unies qu'il joue un rôle plus efficace dans la réalisation des buts et objectifs des Nations Unies. Nous appuyons le Secrétaire général dans ses efforts pour

améliorer le rôle de l'Organisation dans la réalisation de la paix et de la sécurité internationales.

Nous appelons également la communauté internationale, dans un souci de responsabilité et de crédibilité, à diffuser la culture du dialogue et de l'entente, afin de régler les différends et mettre fin aux tensions dans le monde par des moyens pacifiques. Il est essentiel que la communauté internationale examine les causes de la faiblesse des politiques internationales et adopte une approche plus efficace pour régler les problèmes régionaux et internationaux, tels que les changements climatiques et d'autres questions qui affectent la sécurité et la stabilité dans le monde. C'est la raison pour laquelle le Sultanat d'Oman invite l'ONU et la communauté internationale à assumer leurs responsabilités et à s'efforcer d'instaurer la paix, de prévenir les conflits et les guerres et de régler les différends par le dialogue et par des moyens pacifiques. À cet égard, mon pays renouvelle sa volonté de travailler avec les Nations Unies afin de bâtir un monde nouveau caractérisé par la sécurité et la stabilité.

Le monde est témoin de nouvelles avancées dans les domaines scientifiques et technologiques qui touchent à la vie des gens. Par ailleurs, la population est en constante augmentation. Il convient donc d'insister sur la nécessité d'adopter une nouvelle approche afin d'établir un partenariat mondial qui bénéficierait de ces technologies de pointe et du progrès scientifique. L'avancée mondiale que représente la signature de l'Accord de Paris sur les changements climatiques est un acquis précieux pour l'humanité. Les catastrophes naturelles qui viennent de frapper le monde devraient suffire à convaincre tous les États qu'il est dans leur intérêt d'adhérer à l'Accord de Paris.

Il ressort du Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 que la résolution adoptée par la Conférence d'examen et de prorogation de 1995 sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive reste en vigueur jusqu'à ce que ses objectifs soient atteints. À cet égard, mon pays soutient les efforts de la communauté internationale visant l'élaboration d'un instrument contraignant qui comblerait les lacunes du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ce document très important permettrait à la communauté internationale d'éliminer les armes de destruction massive.

Mon pays dénonce le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quelles que soient ses justifications. Conformément à notre adhésion aux principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, qui appellent au maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous appuyons toutes les initiatives visant à lutter contre ce fléau en prenant les mesures qui s'imposent sur la base des résolutions, traités et accords arabes, islamiques et internationaux pertinents.

Le monde fait face à des défis concrets auxquels nous devons répondre en étant unis afin de concrétiser les aspirations de l'humanité. Par conséquent, nous pensons que l'utilisation de la notion véritable de partenariat et de destin commun entre les membres de la communauté internationale est le moyen le plus approprié d'atteindre cet objectif. Nous souhaitons plein succès aux travaux de la présente session.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Denis Moses, Ministre des affaires étrangères et des affaires de la CARICOM de la République de Trinité-et-Tobago.

**M. Moses** (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : Chaque année, en tant que communauté de nations, nous nous réunissons pour réaffirmer les possibilités et le potentiel qui découlent de notre détermination à trouver des solutions aux nombreux défis auxquels notre planète est confrontée grâce à notre action collective, un dialogue partagé et notre aspiration à la paix et à une vie décente pour tous les peuples.

Au nom du Gouvernement et du peuple de la République de Trinité-et-Tobago, j'ai l'honneur et le plaisir de prendre la parole devant l'Assemblée aujourd'hui. J'adresse mes sincères félicitations à M. Miroslav Lajčák à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session. Nous sommes certains qu'il remplira son mandat avec efficacité et impartialité dans l'intérêt de toutes les nations. Il pourra compter sur l'appui de notre délégation.

Je saisis également l'occasion qui m'est offerte pour adresser mes remerciements et mes meilleurs vœux à S. E. M. Peter Thompson, ancien Président de l'Assemblée générale, pour son travail acharné, son engagement et l'efficacité dont il a fait preuve pendant la soixante et onzième session.

Une fois de plus, j'adresse mes félicitations à S. E. M. António Guterres pour son élection au poste de Secrétaire général. Nous tenons à encourager et à saluer

la direction et l'orientation qu'il a choisies pour nous permettre d'atteindre nos objectifs.

Des changements climatiques, au réchauffement de la planète et à l'élévation du niveau de la mer, les incidences des changements climatiques ont une portée mondiale et une ampleur sans précédent. Dans notre région, nous avons été témoins des effets catastrophiques des ouragans Irma, Jose et Maria, qui ont sans aucun doute changé pour toujours la vie dans plusieurs pays des Caraïbes, rendant certaines îles presque inhabitables et entraînant de nombreux décès prématurés. Le récent tremblement de terre au Mexique et les ouragans qui se sont abattus sur les États-Unis doivent aussi figurer parmi les récentes catastrophes mondiales.

La Trinité-et-Tobago, qui se trouve dans la partie la plus méridionale des Caraïbes, a été épargnée par les ravages de ces ouragans. C'est avec empathie que j'adresse mes sincères condoléances à notre famille caribéenne, au nom du Gouvernement et du peuple de la Trinité-et-Tobago. Nous savons que, grâce à notre esprit de résilience, nous parviendrons à reconstruire ce qui a été perdu. La Trinité-et-Tobago est solidaire et continuera de contribuer aux efforts de secours. Toutefois, la reconstruction nécessitera des ressources, ainsi que la coopération et la collaboration de la communauté internationale, car nous n'y parviendrons pas seuls.

Le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago se joint aux autres Gouvernements de la Communauté des Caraïbes pour exprimer sa gratitude face la générosité et au soutien extraordinaires dont il a été fait preuve pour répondre aux besoins les plus urgents de la région. Nos remerciements et notre gratitude vont également à l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle, premier intervenant de la région. Cependant, l'Agence aura besoin de ressources et de financements supplémentaires pour pouvoir apporter des réponses immédiates aux catastrophes naturelles.

Face aux catastrophes naturelles récentes, comment peut-on nier les conclusions scientifiques selon lesquelles les changements climatiques sont bien réels, présents et actifs? Les événements des derniers mois dans les Caraïbes nous rappellent une fois de plus que les petits États insulaires en développement sont concernés au premier chef par les incidences des changements climatiques. Nous ne pouvons, en aucun cas, continuer d'adopter la même démarche car la fureur de la nature n'épargne personne. Pourtant, en raison de leur classement en tant que pays à revenu élevé, selon les critères obsolètes du produit intérieur brut

par habitant, les pays des Caraïbes, en cas de besoin, ne pourront pas bénéficier d'une assistance et de l'aide au développement.

Je me joins à mes collègues caribéens pour appeler à une démarche multidimensionnelle prenant en compte les besoins et les priorités nationaux réels et tenant compte de ces circonstances extraordinaires afin de permettre l'accès à l'aide au développement, à une assistance et à un allègement de la dette alors que la région des Caraïbes est engagée collectivement sur la voie du redressement, de la réhabilitation et de la reconstruction.

Afin de parvenir à un développement humain et global durable, nous devons faire des changements climatiques non atténués et de l'élévation de la température mondiale une question prioritaire. La Trinité-et-Tobago joue son rôle et reste attachée à la réalisation des objectifs fondamentaux de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Grâce à notre contribution déterminée au niveau national, la Trinité-et-Tobago a fait part de son intention de réduire ses émissions de gaz à effet de serre dans les transports publics de 30 % d'ici au 31 décembre 2030, par rapport aux niveaux de 2013.

La Trinité-et-Tobago a ainsi élaboré un plan national de développement pour la période 2016-2030, intitulé « Vision 2030 », avec pour thème central « Beaucoup de cœurs, beaucoup de voix, une vision », conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans ce contexte, nous avons défini nos objectifs nationaux de développement conformément aux priorités mondiales et aux objectifs de développement durable. En avril 2017, la Trinité-et-Tobago et les Nations Unies ont signé le Plan-cadre plurinational pour le développement durable. Nous reconnaissons et remercions le Programme des Nations Unies pour le développement pour l'aide qu'il apporte à ces activités.

Nous sommes également heureux que la procédure d'Examen quadriennal politique complet, qui s'est récemment achevée, ait permis de procéder à un recalibrage du système des Nations Unies pour le développement. Cela permettra de fournir un appui plus efficace aux pays en développement, notamment aux petits États insulaires en développement, pour la mise en œuvre des programmes d'action, en particulier des Modalités d'action accélérée des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et du Programme 2030. Conformément à la procédure d'examen quadriennal

politique complet et aux propositions de réforme du Secrétaire général, la Trinité-et-Tobago reste déterminée à faire en sorte que le système des Nations Unies pour le développement adopte une démarche plus souple et plus adaptée à l'égard de l'aide au développement durable afin d'aider des pays à mettre en œuvre les objectifs de développement durable de manière coordonnée, cohérente et optimale.

Les océans couvrent les trois quarts de la surface terrestre et contiennent plus de 95 % de l'eau de la Terre. Il est donc indiscutable que la promotion de la conservation et de l'utilisation durable des océans, des mers et des ressources marines revêt une importance capitale pour le développement durable et la survie de l'humanité tout entière. La Trinité-et-Tobago se réjouit des progrès accomplis lors de la récente Conférence sur les océans, qui s'est tenue en juin 2017, et de l'adoption de l'appel historique à l'action ainsi que des engagements et mesures à prendre par les États Membres pour protéger la santé des océans grâce à la mise en œuvre de l'objectif de développement durable 14.

En tant que petit État insulaire en développement, la Trinité-et-Tobago est particulièrement vulnérable au taux sans précédent de perte de la biodiversité marine et aux incidences sur le milieu marin des pratiques non viables. En conséquence, nous nous félicitons de l'adoption des recommandations du Comité préparatoire créé par la résolution 69/292 de l'Assemblée générale, sur l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. Cet accord visera notamment à combler les lacunes réglementaires et juridiques existantes et à garantir que les ressources de nos océans soient correctement conservées et gérées au profit des générations présentes et futures.

En deux ans d'existence du Comité préparatoire et après une dizaine d'années de négociations, le moment nous paraît venu de traduire nos paroles en actes. La Trinité-et-Tobago attend donc avec intérêt la convocation d'une conférence intergouvernementale en 2018 pour examiner les recommandations du Comité préparatoire sur les éléments et élaborer le texte d'un instrument international juridiquement contraignant au titre de la Convention.

La Constitution de Trinité-et-Tobago protège les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous



les citoyens et résidents sans discrimination fondée sur la race, l'origine, la couleur, la religion ou le sexe. Notre gouvernement accorde une haute priorité à la réalisation de l'égalité des sexes, à l'autonomisation et à la promotion des femmes qui sont essentielles à la réalisation des objectifs de développement durable. Pour reprendre les termes du Secrétaire général « Les droits des femmes sont des droits humains ». On ne saurait trop insister sur l'importance que revêt la protection des droits des femmes et la garantie de leur pleine participation sur un pied d'égalité avec les hommes.

En mettant les femmes au premier plan de notre développement, il convient de souligner que l'une des deux femmes siégeant à la Commission des limites du plateau continental des Nations Unies, qui comprend 20 membres, est une ressortissante de la Trinité-et-Tobago. En ce qui concerne la promotion des filles, le Parlement de la Trinité-et-Tobago a récemment adopté un projet de loi sur les Dispositions diverses (mariage). Ce projet de loi prévoit l'interdiction du mariage des enfants à la Trinité-et-Tobago en portant l'âge légal du mariage à 18 ans.

Nous assistons actuellement à des niveaux de déplacement sans précédent dans le monde. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, environ 65,5 millions de personnes ont été contraintes de quitter leur foyer. Cela représente près de 22,5 millions de réfugiés. Le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago estime qu'il importe de se doter des moyens de gérer de manière efficace les phénomènes migratoires et de prendre les mesures qui s'imposent pour que la migration soit prise en compte dans la planification du développement. Nous avons ainsi cherché à apporter les changements nécessaires sur le plan politique et à participer à des projets et à des formations afin de nous doter des outils nécessaires pour prendre en compte le phénomène migratoire dans la planification du développement.

La Trinité-et-Tobago figure parmi les 122 États ayant voté pour le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, adopté le 7 juillet dernier. Ce traité est particulièrement important car il est le premier instrument multilatéral juridiquement contraignant sur le désarmement nucléaire qui ait été négocié depuis 20 ans. Nous attendons avec intérêt la convocation de la conférence de haut niveau sur le désarmement nucléaire d'ici à 2018. En tant que petit État insulaire en développement, la Trinité-et-Tobago a activement participé aux négociations visant l'interdiction des armes nucléaires, étant

particulièrement conscient de la force destructrice de ces armes de destruction massive pour la vie humaine, l'environnement, la sécurité alimentaire, les infrastructures et la croissance économique.

Concernant la prévalence et les effets négatifs persistants des armes légères et de petit calibre, notamment la question de la limitation de ces armes et de leurs munitions, la Trinité-et-Tobago a joué un rôle moteur dans un certain nombre d'initiatives des Nations Unies, telles que le Traité sur le commerce des armes. La prolifération des armes légères et de petit calibre a grandement contribué à la violence et à l'instabilité dans notre région. Le Traité sur le commerce des armes demeure une priorité essentielle pour la Trinité-et-Tobago, qui cherche à réglementer le transfert illégal des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions.

Je tiens à renouveler à l'Assemblée l'engagement sans équivoque du Gouvernement de la Trinité-et-Tobago et son appel incessant à la levée du blocus économique, commercial et financier contre Cuba. Nous restons optimistes sur le fait qu'une solution diplomatique sera trouvée pour régler ce problème de longue date et que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, qui remet en question sa réalisation du développement durable, sera bientôt levé.

Nous sommes pleinement attachés aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et en particulier aux principes de l'égalité souveraine des États, de la non-ingérence et de la non-interférence dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce et de la navigation. À cette fin, la Trinité-et-Tobago appuie sans relâche les efforts menés aux niveaux sous-régional, régional et international pour favoriser un dialogue constructif en vue de la cessation, le plus tôt possible, du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Le respect de la primauté du droit est essentiel à la réalisation de l'objectif de développement durable 16, qui vise à promouvoir la primauté du droit aux niveaux national et international et garantir un accès égal à la justice pour tous, car il constitue l'un des piliers de la promotion du développement durable.

En tant que société démocratique, la Trinité-et-Tobago veille au respect de la primauté du droit, à la protection de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales. À ce titre, nous soulignons l'importance de la Cour pénale internationale (CPI) pour promouvoir la primauté du droit, encourager le respect des

droits de l'homme et assurer une paix durable et le développement, conformément au droit international et aux principes consacrés dans la Charte des Nations Unies. Notre pays a été reconnu comme l'un des pères fondateurs de la CPI, grâce au travail de pionnier du regretté Arthur N. R. Robinson, ancien Premier Ministre et Président de la Trinité-et-Tobago, c'est pourquoi à nous restons déterminés à appuyer le mandat de la CPI et son objectif principal, à savoir contribuer à mettre fin à l'impunité pour les auteurs des crimes les plus graves qui touchent la communauté internationale, et à empêcher de tels crimes odieux.

En conclusion, la Trinité-et-Tobago se félicite tout particulièrement du thème choisi par le Président pour la soixante-douzième session, « Priorité à l'être humain : paix et vie décente pour tous sur une planète préservée ». Ces préoccupations et ces questions sont d'autant plus d'actualité et urgentes que nous sommes confrontés à des défis humanitaires croissants, des menaces contre la paix et la sécurité internationales, des menaces contre l'environnement. Conformément à la vision mondiale du multilatéralisme, nous restons attachés à travailler ensemble pour trouver des solutions durables aux disparités mondiales, à la pauvreté, aux inégalités croissantes, aux conflits prolongés et aux autres défis auxquels le monde est confronté aujourd'hui. Nous devons tous apporter notre pierre à cette noble entreprise, pour le bien de l'humanité

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Brahim Hisseine Taha, Ministre des affaires étrangères, de l'intégration africaine et de la coopération internationale de la République du Tchad

**M. Taha** (Tchad) : Qu'il me soit permis d'adresser mes chaleureuses félicitations à M. Miroslav Lajčák pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session, et de l'assurer de notre collaboration dans l'accomplissement de sa haute mission. Je voudrais en même temps exprimer notre reconnaissance à M. Peter Thompson, qui a dirigé avec talent et clairvoyance les travaux de la soixante et onzième session.

Il y a une décennie, nous déplorions au sein de l'Assemblée, l'apparition des différentes crises mondiales, notamment financière, et leurs conséquences néfastes sur l'économie mondiale. Aujourd'hui encore, les pays en développement dont le mien, continuent d'en subir les conséquences, à cause de la chute des prix de leurs produits d'exportation. Cette conjoncture impacte

négalement le financement des plans et Stratégies de développement de nos pays.

L'humanité est aussi appelée à faire face aux conflits d'un genre nouveau, les défis liés au terrorisme, dont les tentacules grandissants menacent notre stabilité, accentuent davantage la paupérisation de nos économies. Non moins importants sont les défis liés aux aléas climatiques et environnementaux, avec leurs lots de ravage, dont le récent éboulement en Sierra Leone, le déchaînement des ouragans dans les Caraïbes et aux États-Unis et le tremblement de terre au Mexique en sont les preuves. Nous profitons de cette tribune pour exprimer notre solidarité avec les gouvernements et les familles endeuillés dans les différents pays touchés.

Il y a également le phénomène persistant de la sécheresse et de la désertification qui fragilisent nos écosystèmes, avec notamment l'assèchement du lac Tchad, entraînant des déplacements massifs de population et accentuant la pression sur les ressources déjà limitées de nos pays. Sa disparition serait une catastrophe pour les 50 millions d'êtres humains qui vivent des ressources que procure le lac Tchad. La lettre et l'esprit du thème de notre session actuelle, les engagements contenus dans l'Accord de Paris sur les changements climatiques doivent inciter la communauté internationale à sauver le lac Tchad.

La crise financière et économique que traversent les pays en développement compromet la mise en œuvre efficace du Programme de développement durable à l'horizon 2030, bâti après des efforts inlassables sur les acquis des objectifs de développement durable. Son adoption en 2015 a suscité beaucoup d'espoir parce qu'il est censé inverser la courbe de la pauvreté et promouvoir le développement. Mais, avec la persistance de la crise économique, les menaces récurrentes sur la paix et la sécurité, l'apparition cyclique des pandémies et l'amplification du phénomène migratoire, nous craignons que ces maux n'influent négativement sur la mise en œuvre de ce programme.

C'est dans ce contexte économique assez difficile que le Tchad a organisé au début de ce mois de septembre à Paris, en France, une table ronde pour le financement de son plan national de développement. Nous saisissons cette occasion pour remercier tous ceux qui ont contribué au succès de cette table ronde et souhaitons que les promesses faites à cette occasion soient suivies d'effets.

Sur le plan politique, le Tchad entend consolider ses institutions et renforcer le processus démocratique par une rénovation du cadre institutionnel. Dans cet esprit, il organise en octobre prochain, conformément au projet de société du Président de la République du Tchad, S. E. M. Idriss Deby Itno, un forum national sur les réformes institutionnelles chargé d'adapter les structures administratives et politiques aux nouvelles réalités du pays.

En plus de ce contexte économique difficile, nous avons des défis particuliers au niveau de notre sous-région du Sahel et du Sahara : les questions sécuritaire et humanitaire. En effet, la situation sécuritaire dans les pays du Sahel et du Sahara continue de s'aggraver, du fait des actions des terroristes, des bandes armées et des trafiquants de tout bord qui écument toute la zone. Les récentes attaques des terroristes en pleine capitale du Burkina Faso et contre les forces de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, les attentats quasi quotidiens au nord-est du Nigeria et à l'extrême-nord du Cameroun, montrent leur détermination à nous faire la guerre jusqu'au bout.

Cette recrudescence des attaques terroristes nous interpelle et nous contraint à la riposte. C'est pourquoi le Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) a créé la Force conjointe du G5 Sahel, à l'instar de la Force multinationale mixte mise sur pied dans le Bassin du lac Tchad pour combattre la secte terroriste Boko Haram, affiliée à Daech.

Au Mali comme dans le bassin du lac Tchad, mon pays est engagé et y consent de lourds sacrifices humains, matériels et financiers. Cet engagement, pris par le Président de la République, S. E. M. Idriss Deby Itno, avec le soutien de l'ensemble des Tchadiens, se poursuivra parce qu'il y va de la sécurité collective de la région et bien au-delà. Par conséquent, il nous faut fédérer nos moyens de riposte si nous voulons enrayer ce mal.

Les appuis multiformes de la communauté internationale, et singulièrement ceux de notre Organisation, nous sont indispensables. Nous reconnaissons la responsabilité principale de l'ONU dans la préservation de la paix et la sécurité internationales. Le Tchad soutient ces opérations de maintien de la paix dans le monde. Par conséquent, il n'est nullement question pour nous de nous substituer aux autres forces engagées au Mali. La Force conjointe du G5 Sahel se veut une entité complémentaire dont l'objectif est de répondre de manière appropriée à la guerre asymétrique et non conventionnelle à

laquelle s'adonnent les terroristes et les trafiquants de tout genre. C'est pour cette raison que nous sollicitons des Nations Unies, et en particulier du Conseil de sécurité, l'octroi d'un mandat robuste devant permettre à la Force conjointe de disposer de ressources durables.

La situation humanitaire est aggravée par le contexte sécuritaire particulièrement difficile que vit la sous-région. Elle se traduit par des crises humanitaires de grande ampleur, par des déplacements massifs de populations, la famine, la malnutrition et les épidémies. Mon pays accueille depuis plus d'une décennie plus de 600 000 réfugiés et de déplacés fuyant des conflits dans les pays voisins auxquels s'ajoutent les retournés et les déplacés internes, suite aux conflits en Libye et en République centrafricaine.

La conjoncture mondiale actuelle et la persistance des foyers de tension autour du Tchad est une préoccupation majeure pour notre pays. Tout en reconnaissant l'appui soutenu de tous nos partenaires à la problématique humanitaire au Tchad, nous appelons la communauté internationale à s'investir davantage pour soulager les souffrances des populations hôtes, des réfugiés et des déplacés.

Une des conséquences des difficultés économiques et des troubles, c'est la migration massive de la jeunesse africaine vers d'autres cieux et en particulier vers l'Europe. C'est un phénomène insupportable au regard des conditions de voyage et de séjour dans certains pays de transit et d'accueil. C'est pourquoi le Tchad, qui est un pays de transit des migrants, se concerta avec ses différents partenaires pour répondre aux causes profondes de ce phénomène et appelle à un investissement massif dans les programmes de développement des pays d'origine des migrants, pour mettre un terme à cette hémorragie humaine.

La situation humanitaire ne peut avoir sa solution que si les foyers de conflits dans les pays voisins du Tchad sont résolus. C'est pourquoi le Gouvernement tchadien se montre très attentif à ces conflits et continuera de travailler avec la communauté internationale pour y mettre fin. La République centrafricaine n'en a pas fini avec la violence. Le Tchad salue les mesures prises par le Président Touadera et son gouvernement pour affirmer la présence et l'autorité de l'État. Aussi, appelle-t-il avec insistance toutes les factions armées à s'engager sans délais dans le processus de paix. À cet égard, nous pensons que l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine reste la grande opportunité que toutes les parties au

conflit doivent saisir pour ramener la paix et la sécurité dans ce pays frère.

En ce qui concerne la situation en Libye, le Tchad apporte tout son appui à l'ONU et à l'Union africaine dans la recherche d'une réconciliation entre les différentes parties libyennes. Mais la solution de la crise est entre les mains des acteurs politiques libyens eux-mêmes qui ont la responsabilité historique de répondre aux attentes des populations.

Le Soudan du Sud est comme une plaie sur l'organisme de notre continent. Là également, les protagonistes ont l'obligation morale de faire cesser les souffrances intolérables des populations. La revitalisation des accords d'août 2015 et le dialogue national doivent être soutenus par la communauté internationale.

Sur le plan international, le Tchad s'est félicité en son temps de la reprise des relations diplomatiques entre les États-Unis et Cuba. Rien ne s'oppose plus à la normalisation des relations entre les deux pays. Par conséquent, mon pays estime que maintenir l'embargo qui frappe Cuba depuis des décennies est injuste et contre-productif.

La question Palestinienne reste une question fondamentale dont les répercussions sur d'autres crises sont évidentes. C'est pour cette raison qu'une solution juste et acceptable doit être trouvée et qui passe par la cohabitation pacifique de deux États, Israël et la Palestine. Aussi, le Tchad soutiendra-t-il tous les efforts visant la reconnaissance de l'État de Palestine dans tous ses aspects et sur la base des frontières de 1967.

Le monde est confronté ces dernières semaines à une crise inacceptable; c'est le sort réservé à la minorité musulmane des Rohingya en Birmanie qui subit une véritable épuration ethnico-religieuse. Le Tchad estime que le monde entier doit s'élever contre cette dérive et appeler le Gouvernement birman à faire cesser immédiatement cette tragédie.

La République du Tchad est préoccupée au plus haut point par les menaces que font peser sur la paix mondiale les essais nucléaires pratiqués par la Corée du Nord. Les dirigeants de ce pays doivent mesurer les conséquences dramatiques qui peuvent découler de cette politique et privilégier le dialogue pour faire prévaloir ses droits

Enfin, concernant les propositions de réforme de l'ONU, le Tchad réitère la position commune de

l'Afrique telle que déterminée par le Groupe des États d'Afrique à New York et issue du Consensus d'Ezulwini.

Nous pensons aussi qu'une réforme de l'ONU passe surtout par celle du Conseil de sécurité, avec l'octroi d'un siège à l'Afrique comme membre permanent, lui permettant ainsi d'être associée dans le processus de prise de décision sur les affaires du monde.

Qu'il s'agisse des questions économique, climatique et environnementale, des crises internes et internationales, le Tchad a toujours été guidé par le souci d'assurer aux citoyens du monde la sécurité et le bien-être qu'ils sont en droit d'attendre de leurs dirigeants. Mon pays invite chacun des États ici présents à mettre en œuvre dans ses politiques publiques, le thème retenu cette année par notre Assemblée pour que notre planète et les hommes qui y vivent se portent mieux.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M<sup>me</sup> Kamina Johnson Smith, Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Jamaïque.

**M<sup>me</sup> Smith** (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Je suis ravie d'adresser les chaleureuses félicitations de la Jamaïque au Président pour son accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session et de l'assurer de notre appui. Nous sommes particulièrement heureux de noter qu'il a choisi un thème qui souligne l'importance fondamentale de la nature transformatrice du Programme de développement durable à l'horizon 2030, un plan centré sur l'être humain, la planète et la prospérité.

Je tiens à exprimer au nom du Gouvernement et du peuple jamaïcains notre profonde sympathie et nos prières pour les familles et les proches des victimes des récents ouragans, qui ont eu des effets directs sur nos frères et nos sœurs des Caraïbes et des États-Unis, ainsi qu'aux familles et aux proches des victimes des récents tremblements de terre qui ont frappé le Mexique, notre cher ami de la région.

Je suis profondément émue par le fait qu'à la suite du passage de deux ouragans massifs, des milliers de personnes dans les Caraïbes sont maintenant forcées de vivre d'une manière qui est bien différente de ce qu'elle était il y a quelques jours seulement. Au nom de nos frères et de nos sœurs des Caraïbes directement touchés par les ouragans, nous tenons à remercier les pays et les organisations qui ont donné sans avoir été sollicités, et à demander instamment à ceux qui en ont les moyens



d'aider ces pays et leurs peuples en cette période de besoin urgent.

Pour nous dans les Caraïbes, les changements climatiques ne sont pas un concept philosophique ou un débat académique. Il s'agit d'une question existentielle. C'est notre réalité, et elle exige des mesures urgentes et efficaces. Nous sommes conscients de notre responsabilité de renforcer notre résilience et d'accélérer les efforts déployés en faveur de l'adaptation et de l'atténuation. Pourtant, notre capacité en la matière est fortement affectée par les nouveaux événements catastrophiques qui causent de graves perturbations sociales et le désalignement de nos économies. Les ressources limitées dont nous disposons ne font pas le poids face aux énormes sommes nécessaires pour couvrir les coûts du relèvement et de la reconstruction. Comment les petits États comme le nôtre, dont beaucoup sont déjà confrontés à la dynamique néfaste de la dette, peuvent-ils mobiliser le financement nécessaire pour construire des infrastructures résilientes face aux changements climatiques? Pour ce faire, il est impératif d'identifier les subventions, les fonds et les prêts à des conditions de faveur qui peuvent soutenir les investissements dans des infrastructures résilientes à long terme. Sinon, nous continuerons d'être pris dans un cycle incontournable de dévastation, de relèvement et de reconstruction jusqu'à la prochaine catastrophe.

S'il est essentiel de répondre aux besoins humanitaires immédiats et de gérer les efforts de reconstruction, nous devons aussi répondre à nos objectifs de développement durable. Je demande instamment que dans nos efforts collectifs pour mettre en oeuvre les objectifs de développement durable, nous tenions compte des énormes défis auxquels se heurtent les pays vulnérables complètement déviés de leur trajectoire par des chocs extérieurs. Dans ces circonstances, l'examen et le suivi des mécanismes liés aux engagements assortis de délais du Programme sont vidés de leur sens. Par conséquent, nous appelons le système des Nations Unies à créer un mécanisme pour fournir l'appui et les indemnités nécessaires aux pays vulnérables touchés par des catastrophes naturelles et où la mise en oeuvre du Programme 2030 et les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable ont été torpillés par suite de ces chocs extérieurs.

En reconnaissance de nos vulnérabilités en tant que petit État insulaire en développement et des complexités liées à notre statut de pays à revenu moyen, la Jamaïque collabore avec le Chili à une nouvelle

initiative appelée « Resilient 20 ». Son objectif est de créer une alliance pour la promotion de la résilience dans les pays sujets aux catastrophes naturelles, en mettant l'accent sur les pays à revenu intermédiaire.

Nous soutenons également les appels à l'élaboration d'un indice de vulnérabilité aux changements climatiques qui permette de définir, selon une méthode normalisée, la vulnérabilité aux effets néfastes des changements climatiques. Ainsi, les institutions financières internationales et les donateurs bilatéraux seraient mieux à même d'acheminer les ressources financières et techniques vers les pays les plus exposés aux pertes et aux dégâts causés par lesdits changements.

La Jamaïque a ratifié l'Accord de Paris sur les changements climatiques en avril et considère que cet accord historique est essentiel aux efforts visant à mettre fin à l'impact de ce phénomène. Les petits États insulaires en développement étaient à l'avant-garde de ces négociations et restent engagés dans le processus de la Conférence des Parties. Le fait, incontournable, est que nous contribuons le moins aux émissions de carbone et pourtant nous pâtissons le plus de leurs effets. Dans ce contexte, nous implorons tous les États Membres de respecter les engagements figurant dans l'Accord.

Les changements climatiques posent également des risques pour le tourisme, une industrie qui doit sa compétitivité à la nature vierge de notre environnement. La croissance économique durable et inclusive et la création d'emplois sont des priorités pour la Jamaïque, et le tourisme joue un rôle crucial dans la réalisation de ces objectifs. Cette industrie dépend fortement des investissements durables à long terme réalisés par le secteur privé, à la fois national et international.

Pour cette Année internationale du tourisme durable pour le développement, nous avons cherché à augmenter ces investissements, à créer plus d'emplois, à promouvoir la culture et à soutenir le développement communautaire, tout en sauvegardant l'environnement naturel. En novembre, en partenariat avec l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et le Groupe de la Banque mondiale, la Jamaïque se réjouit d'accueillir la conférence internationale de l'ONU et de l'OMT sur les partenariats pour un tourisme durable, qui sera la première des Caraïbes.

La Jamaïque est profondément préoccupée par l'aggravation de la menace à la paix et à la sécurité internationales, qui résulte notamment de la menace posée par les armes nucléaires. Nous adhérons depuis

longtemps à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires et sommes partie au Traité de Tlatelolco, qui a déclaré les Caraïbes et l'Amérique latine première zone densément peuplée exempte d'armes nucléaires. Au niveau universel, nous nous félicitons donc du fait que nous avons désormais le premier traité mondial sur l'interdiction des armes nucléaires, ce qui constitue une étape décisive vers la solution de certaines de ces préoccupations. Nous espérons que le Traité entrera rapidement en vigueur et qu'il sera dûment et universellement observé.

En tant que citoyens du monde conscients des liens étroits qui unissent notre avenir, nous condamnons les récents essais nucléaires et les tirs de missiles balistiques effectués par la République populaire démocratique de Corée, lesquels constituent une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Nous exhortons la Corée du Nord à se conformer immédiatement et pleinement à ses obligations internationales en vertu de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à reprendre le dialogue sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

Les défis qui entravent actuellement la paix et la sécurité mondiales exigent que nous identifions et traitions les causes profondes des conflits. Nous appuyons donc pleinement l'accent mis par le Secrétaire général sur la pérennisation de la paix depuis la prévention, le règlement des conflits et le maintien de la paix à la consolidation de la paix et au développement à long terme.

En Jamaïque, nous nous attachons à créer pour nos citoyens un environnement sûr et sécurisé dans lequel ils pourront mener une vie pleine et productive. Notre stratégie consiste à mettre davantage l'accent sur la protection de nos frontières poreuses, à travers lesquelles entrent des armes à feu illicites. La Jamaïque a bénéficié du soutien de nos partenaires internationaux et nous les invitons à poursuivre leur collaboration pour enrayer ce commerce illicite. Nous attendons donc avec intérêt la troisième Conférence d'examen du Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères et de petit calibre, qui doit avoir lieu en 2018. En outre, la Jamaïque continuera de jouer son rôle de soutien à l'universalisation et à la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes.

Les personnes et leur bien-être sont au cœur de notre engagement en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous restons concentrés sur les citoyens les plus vulnérables afin de garantir que les plus laissés pour compte bénéficient d'abord de

la mise en œuvre du Programme 2030. L'alignement entre les objectifs de développement durable et notre plan de développement national, Vision 2030, crée un cadre dans lequel nous pouvons identifier et réaliser nos priorités, dont une des plus importantes est d'assurer la dignité de l'individu.

Ce qui est devenu de plus en plus évident, cependant, c'est que l'obtention des ressources pour la mise en œuvre de ces objectifs de développement reste critique aux niveaux national et international. C'est pourquoi la Jamaïque s'est associée au Canada pour trouver de nouveaux moyens novateurs de financement du développement. Par le biais du Groupe des amis du financement des objectifs de développement durable, coprésidé par nos pays, nous avons encouragé la création de partenariats avec le secteur privé, les organisations philanthropiques et les institutions universitaires. Nous explorons des mécanismes financiers novateurs qui peuvent stimuler les investissements nécessaires pour accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Les questions liées à la gouvernance économique mondiale, à la viabilité de la dette et au financement des objectifs de développement durable revêtent encore plus d'importance pour les pays à revenu intermédiaire très endettés comme la Jamaïque qui ont d'importants besoins d'investissements publics mais une marge budgétaire limitée. Notre accès réduit au financement concessionnel et à l'aide publique au développement est une conséquence directe de notre désignation en tant que pays à revenu intermédiaire. Nous soutenons que l'utilisation du produit intérieur brut par habitant comme unique critère d'octroi de financements concessionnels à des pays retirés de la liste des pays à faible revenu comme le nôtre est une mesure inadéquate et inexacte du véritable état de développement d'un pays.

En conséquence, les pays à revenu intermédiaire risquent de voir leurs acquis socioéconomiques durement gagnés s'inverser à la suite de la perte d'un soutien financier bien nécessaire, précisément au moment où ils doivent consolider les gains qu'ils ont réalisés et en tirer parti. Nous saluons et remercions donc ceux qui, notamment la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Secrétariat du Commonwealth, préconisent l'application d'un ensemble plus large d'indicateurs qui tiennent compte des lacunes structurelles de nos pays. D'un point de vue mondial, il importe que l'architecture économique et financière internationale soit alignée sur le Programme 2030 et tienne compte de

cette distinction très importante. La Jamaïque exhorte donc les décideurs à intégrer les objectifs de développement durable dans leur conception des cadres réglementaires internationaux.

La Jamaïque attend avec intérêt la convocation, à la fin de l'année, de la onzième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce qui se tiendra à Buenos Aires, ce qui permettra de faire avancer le Programme de Doha pour le développement. En tant que petit État insulaire en développement doté d'une économie ouverte fortement tributaire du commerce extérieur, nous dépendons d'un environnement commercial mondial dynamique et énergique. Nous devons nous assurer de meilleurs débouchés commerciaux au-delà de nos frontières.

Toutefois, nous ne pouvons pas participer au système économique et commercial international en l'absence de relations de correspondance bancaire. Plusieurs banques internationales ont retiré leurs services de correspondance bancaire de nombreux petits pays, y compris dans les Caraïbes, afin de réduire les risques pour les portefeuilles de leurs clients en réponse à des sanctions réglementaires strictes en cas de « non-conformité ». Cependant, ce que les banques internationales considèrent comme une simple question de bilan a eu des retombées négatives imprévues sur les pays des Caraïbes, et de graves conséquences politiques et économiques. Nous demandons qu'une attention internationale urgente soit accordée à cette crise qui s'aggrave.

J'en viens maintenant à la question des maladies non transmissibles, lesquelles imposent des coûts socio-économiques et de développement élevés à tous les pays, mais de manière disproportionnée aux petits États insulaires en développement. La Jamaïque convient qu'une réponse efficace à cette pandémie mondiale serait mieux prise en compte au sein de partenariats multipartites dans le cadre d'une réponse gouvernementale globale. Nous sommes fermement engagés sur cette voie. La Jamaïque s'attaque aux maladies non transmissibles en promouvant des modes de vie sains dès la naissance, en sensibilisant davantage aux maladies non transmissibles et en encourageant l'activité physique dans tout le pays. Nous renforçons également nos cadres de politique et de réglementation pour lutter contre l'obésité chez les enfants et les adultes, ainsi que contre d'autres facteurs de risque.

Ces efforts doivent être complétés par des mesures prises au niveau mondial. Nous attendons donc

avec intérêt la réunion de haut niveau de 2018 sur les maladies non transmissibles et réitérons l'appel à un meilleur accès des pays en développement aux résultats de la recherche et de la technologie modernes.

La Jamaïque est attachée à l'autonomisation des femmes et des filles, et de nos jeunes. Nous avons revitalisé notre parlement national de la jeunesse et créé un conseil consultatif national de la jeunesse pour faire en sorte que les jeunes aient une voix au niveau de l'élaboration des politiques dans notre pays. Nous renforçons nos cadres législatifs et politiques pour lutter contre la violence contre les femmes et les filles et favoriser les opportunités économiques. Nous protégerons également nos enfants contre les abus en demeurant vigilants face aux menaces nouvelles et émergentes, telles que la cyber-intimidation et l'exploitation sexuelle en ligne.

Plus tôt cette année, la Jamaïque est devenue partie à la Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants et a promulgué une législation pour sa mise en œuvre. Tandis que nous renforçons notre cadre institutionnel national pour lutter contre la traite des enfants, nous attendons avec intérêt de participer à la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'évaluation du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes.

La circulation des personnes à travers les frontières est un phénomène naturel. Les migrants sont un atout à la fois pour leur pays de destination et leur pays d'origine. La Jamaïque attache une grande importance à la contribution de notre diaspora au développement national et au développement de ses pays d'accueil. Nous travaillons activement sur des stratégies pour approfondir notre engagement.

Conformément à la volonté renouvelée de placer les personnes au centre du développement durable, nous ne devons pas oublier le sort des réfugiés et des personnes déplacées par les conflits et les catastrophes naturelles – des événements qui ne sont pas de leur fait. Dans ce contexte, les délibérations en cours sur le pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière revêtent encore plus d'importance alors que nous passons à la phase des négociations intergouvernementales pendant cette session de l'Assemblée générale.

L'adhésion de la Jamaïque aux principes des Nations Unies est fondée sur la croyance dans le multilatéralisme et sur les avantages que nous retirons de la collaboration et de la coopération. Les différends les

plus insolubles nous obligent à nous engager collectivement dans la recherche de solutions durables et significatives. À cet égard, nous réitérons notre appel à la levée du blocus économique, commercial et financier contre Cuba. Cet embargo injuste a limité la capacité d'un peuple travailleur et autonome à s'engager dans le commerce légitime, à voyager et à entreprendre des transactions financières internationales.

En ce qui concerne le Moyen-Orient, nous continuons de croire que la meilleure solution à la crise israélo-palestinienne repose sur un règlement politique négocié fondé sur un accord juste, durable et global garantissant la sécurité d'Israël et prévoyant un État palestinien à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

Pour ce qui est de la situation concernant le Sahara occidental, nous rappelons l'appel lancé par le Conseil de sécurité à toutes les parties à faire preuve de réalisme et d'esprit de compromis pour faire avancer les négociations. La Jamaïque est donc favorable à la relance des négociations sous les auspices des Nations Unies, ce qui entraînerait la reprise d'un processus visant à parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable.

Nos efforts collectifs dans tous ces domaines politiques, économiques et sociaux exigent une Organisation des Nations Unies efficace et dynamique. La Jamaïque soutient donc des réformes qui améliorent la coordination et renforcent la cohérence et l'efficacité de l'Organisation. Les mesures de réforme doivent garantir que l'ONU reste connectée aux personnes qu'elle cherche à servir et soit informée des réalités sur le terrain dans les pays bénéficiaires de programme. Elles devraient faire progresser les trois piliers clefs de l'action de l'ONU : la paix et la sécurité, le développement et la promotion des droits de l'homme. Un effort de réforme renouvelé et revitalisé des Nations Unies nous permettra de tirer pleinement parti du multilatéralisme.

Je conclus en réaffirmant la foi inébranlable de la Jamaïque dans notre capacité, en tant que communauté de nations dont le destin et la prospérité sont étroitement liés, de faire une différence dans la vie de tout être humain. Je nous encourage donc tous à être audacieux et infatigables dans notre quête pour faire de ce monde un monde meilleur, sans laisser personne derrière. Allons de l'avant avec la conviction que nous pouvons parvenir à la paix et à la prospérité pour nos peuples et protéger notre planète pour le bénéfice des générations futures.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mohamed Asim, Ministre des affaires étrangères de la République des Maldives.

**M. Asim** (Maldives) (*parle en anglais*) : Nous sommes aujourd'hui à la croisée des chemins entre les anciennes guerres et les nouveaux conflits; entre ce que nous connaissons et ce que nous craignons; entre les besoins d'une planète en évolution et les exigences d'une population croissante. Nous restons pris entre l'ambition humaine et les limites humaines. En ces temps de changement, nous devons nous tourner à nouveau vers les principes qui définissent l'Organisation – ceux qui font de nous ce que nous sommes et que nous aimerions devenir.

S'élevant des ténèbres de la guerre, les Nations Unies ont brillé comme un phare. Dédiée à la recherche de la paix, l'Organisation est devenue le but de nombre de ceux qui luttent pour la liberté, contre la peur et pour le droit d'être. L'ONU était et est le meilleur espoir que nous ayons pour l'humanité. L'Organisation des Nations Unies s'est construite sur la promesse de la paix et du salut. C'est un endroit où chaque question peut être débattue en vue d'une solution et où chaque nation a une voix, indépendamment de sa taille ou de sa puissance. C'est pourquoi nous pensons que le thème de cette session de l'Assemblée générale – « Priorité à l'être humain : paix et vie décente pour tous sur une planète préservée » – est on ne peut plus approprié. C'est ce qui constitue le pilier de l'Organisation et ce qui définit notre travail.

Qu'il me soit permis de féliciter M. Miroslav Lajčák pour sa nomination au poste de Président de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session. Je souhaite également la bienvenue au Secrétaire général António Guterres à son premier débat général et je le félicite pour le dévouement dont il a fait preuve tout au long de sa première année en fonction.

L'ONU est ce que nous en faisons tous. Elle est composée de nous, les États Membres, et ses succès et ses faiblesses sont déterminés par combien nous y mettons. Mon pays, les Maldives, envisage une Organisation des Nations Unies juste et représentative de la diversité de ses membres, qui tienne compte des points de vue et des opinions de tous et qui forge un consensus fondé sur le compromis et le dialogue. Nous envisageons une Organisation des Nations Unies qui s'engage et tient ses promesses.



Notre vision d'une Organisation des Nations Unies plus forte est fondée sur la politique du Président Abdulla Yameen Abdul Gayoom visant à renforcer la résilience nationale – résilience économique, résilience sociale, résilience politique et, en fait, résilience environnementale. Cette politique est basée sur l'élaboration de solutions globales significatives, étayées par des politiques et des expériences nationales, aux problèmes communs de notre temps et dans l'optique de notre destin commun et partagé.

Le monde doit devenir une planète plus sûre pour tous. Aucun homme, aucune femme et certainement aucun enfant ne devrait souffrir à cause de conflits, et pourtant nous savons que ce n'est pas le cas. Beaucoup trop de gens meurent dans des conflits à travers le monde. Beaucoup trop de mères vivent dans la peur, incertaines du sort de leurs enfants, et beaucoup trop d'enfants voient leur avenir s'écrouler devant eux.

En Palestine, une autre année se termine sans paix permanente ni espoir permanent. Un État de Palestine indépendant et souverain avec Jérusalem-Est comme capitale, établi le long des frontières de 1967, est la seule solution et la seule voie possible. Pourtant, de nombreuses résolutions ont été adoptées mais elles n'ont rien donné et de nombreux processus de paix ont été abandonnés sans qu'il n'y ait aucun progrès. Le scandale de l'occupation israélienne se poursuit, sans aucune conséquence pour ce pays. La violence, le dénuement économique, la peur, la faim et le désespoir – voilà ce qui attend un enfant qui naît en Palestine. Des générations entières ont désormais grandi sans connaître rien d'autre. Cela doit cesser.

En Syrie, plus d'un quart de million de personnes ont perdu la vie, et on compte des millions de déplacés et plus encore de réfugiés. Des crimes de guerre ont été commis, des armes chimiques utilisées et des traitements inhumains sont devenus la norme. Cette souffrance doit cesser.

Tandis que des innocents continuent fin par centaines de fuir la violence, les conflits et les souffrances sans – en nombre record depuis les guerres mondiales –, il est devenu impératif de chercher des solutions durables et à long terme pour le bien-être et la protection des migrants et des réfugiés. Les actes de haine, d'islamophobie et de xénophobie, devenus si fréquents aujourd'hui, ne peuvent que mener à plus de violence, d'intolérance et de haine. Nos politiques de clôtures, de recours à la force et à la peur doivent cesser.

Au Myanmar, la situation de la communauté musulmane des Rohingya, parmi les plus persécutées au monde, est un autre cas tragique. La violence systémique, notamment les massacres, les maisons incendiées, les déplacements et les migrations forcés, constitue un nettoyage ethnique pour le moins alarmant. Les responsables de ces actes barbares doivent être traduits en justice rapidement. Ces préjugés, cette violence et cette discrimination contre la communauté musulmane des Rohingya doivent cesser.

Il est facile d'instiller la peur de l'autre. L'étape suivante consiste à dire que les autres ne valent rien simplement en raison de leur religion, de leur race, de leur origine ethnique, de leur nationalité, par islamophobie ou pour toute autre raison. Quand cela arrive, il est facile d'ignorer de graves violations; et il l'est plus encore de les encourager. Alors, et alors seulement, comme nous l'avons déjà vu, l'humanité montre son pire visage. Nous ne pouvons pas permettre une autre vague de génocide – pas sous notre garde.

Le chaos, le vide et l'incertitude ont donné à Daech la possibilité de lancer sa propre marque de terreur, sa propre version de la religion et ses propres méthodes brutales pour inspirer la peur. Lutter contre le terrorisme, l'extrémisme violent et la radicalisation sont des priorités nationales. Nous avons promulgué une loi en la matière et formulé une politique nationale globale pour lutter contre l'extrémisme violent. L'année dernière, nous avons également mis en place un centre national de lutte contre le terrorisme. Il s'agit d'une priorité absolue pour les Maldives.

Les Maldives travaillent avec leurs partenaires bilatéraux et internationaux pour étudier les meilleures pratiques et forger des consensus communs. Nous saluons les efforts déployés par le Secrétaire général pour parvenir à une plus grande coordination mondiale dans la lutte contre le terrorisme. Nous espérons que la création du nouveau Bureau de lutte contre le terrorisme insufflera plus d'énergie dans la mise en œuvre du Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent. Le Secrétaire général peut compter sur tout notre appui.

Nous devons tous faire plus. Aujourd'hui, nous sommes plongés dans une guerre pas comme les autres. Nos ennemis n'ont pas de visage, d'identité, de pays ou de stratégie en particulier. La seule chose qu'ils ont en commun, ce sont leurs méthodes brutales et leur idéologie dévoyée. Le fait qu'ils tuent plus de musulmans – ceux-là mêmes pour lesquels ils disent se

battre – prouve que leur raisonnement est totalement faussé. Ce terrorisme et cet extrémisme doivent cesser.

En Corée du Nord, les derniers essais de missiles balistiques, et avec eux la menace réelle des armes nucléaires et de la guerre, nous ont tous alarmés. Ils constituent une violation manifeste du droit international et un acte de provocation inutile. Il y a toutes les chances aujourd'hui qu'ils puissent nous mener sur le chemin de la destruction. Nous condamnons ces actions et nous exhortons la Corée du Nord à reprendre le dialogue, à laisser le multilatéralisme suivre son cours et à choisir la paix plutôt que la guerre. Ces tentatives flagrantes d'agression doivent cesser.

Le monde doit devenir un endroit plus porteur d'espoir pour tous – un endroit où les gens ont une vie décente et productive. Notre démarche consiste à adopter un positionnement volontariste et constructif. Notre politique vise à investir de manière soutenue et ciblée. Notre objectif est d'entretenir une culture de respect des droits de la personne, chez nous et à l'étranger. Nous croyons que nous y sommes parvenus.

La loi sur l'égalité des sexes garantit en droit ce que les Maldiviens pratiquent depuis des décennies : l'égalité pour les femmes à la maison, au travail, dans la prise de décisions et dans notre société. Nos politiques visant à accroître la représentation des femmes aux postes de direction donnent des résultats. Les lois, les politiques et les règlements ont créé un cadre dans lequel chaque homme, chaque femme, chaque Maldivien peut être un champion de l'égalité des sexes. Nous devons faire plus, comme tous les pays, mais nous sommes fiers de nos progrès déjà considérables.

Les personnes handicapées reçoivent un soutien matériel et financier. Notre population âgée bénéficie de la compassion et de l'appui financier qu'elle est en droit d'attendre de notre part, grâce à des politiques bien ciblées. L'accès universel aux soins de santé est une réalité dans tout le pays, dans l'ensemble de nos 188 îles. L'accès facile à un médecin, à des ambulances maritimes et à une pharmacie sur chaque île est garanti. Les Maldives consacrent plus de 9 % de leur produit intérieur brut aux dépenses de santé, ce qui est la proportion la plus élevée de la région de l'Asie du Sud-Est. C'est un investissement qui nous a propulsés sur notre voie de développement. La filariose, la rougeole, le paludisme et la poliomyélite sont toutes des maladies qui ont été éradiquées aux Maldives.

L'accès à un logement sûr, salubre et abordable est consacré en tant que droit humain par la Constitution. Des progrès considérables ont été réalisés et plusieurs unités de logement ont été construites et attribuées dans le cadre de programmes de logements sociaux, malgré la rareté des terres et l'éloignement des îles. Nous ne nous sommes pas contentés de parvenir à l'alphabétisation quasi universelle et à la scolarisation de tous les enfants. Nous investissons en permanence pour améliorer la qualité de nos écoles, de nos enseignants, de notre programme d'enseignement et de nos approches afin de faire en sorte qu'aucun enfant ne soit laissé pour compte.

Nous investissons également dans notre jeunesse – l'avenir de notre nation. Prendre soin du bien-être physique, mental et social de nos jeunes – notre premier groupe de population – est la pierre angulaire de la politique du Gouvernement. Nous nous concentrons sur la création d'un environnement favorable dans lequel ils pourront prospérer et s'épanouir, notamment à travers la promotion de l'unité, des valeurs culturelles, de l'identité nationale et de l'esprit national grâce à des programmes tels que Tharika, lancé plus tôt cette année.

Les Maldives sont un pays à revenu intermédiaire, mais comme tous les pays, nous voulons une croissance plus forte et un développement encore plus important. Pour y parvenir, nous devons investir à grande échelle. L'investissement est un moyen de soutenir non seulement notre développement économique mais aussi notre développement social. Des projets de grande envergure contribueront à réaliser des économies d'échelle et à faciliter l'expansion de secteurs clefs de l'économie, tout en créant des emplois et des débouchés pour les jeunes afin qu'ils puissent exprimer toute leur créativité. Pourtant, il est de plus en plus difficile pour les pays à revenu intermédiaire comme les Maldives d'accéder à des financements à des conditions favorables pour des projets de développement, ce qui ne leur laisse d'autre choix que d'accepter les taux d'intérêt commerciaux et d'alourdir leur endettement. Cette situation va rendre sans aucun doute d'autant plus difficile le passage de la catégorie des pays à revenu intermédiaire à un niveau de développement plus élevé.

Nos succès au niveau national servent de base aux solutions que nous proposons face aux problèmes globaux auxquels le monde est confronté. Notre objectif d'ensemble est de veiller à ce que nous prêtions attention aux plus vulnérables. C'est pourquoi nous pensons que donner la priorité à ceux qui n'ont pas de voix et

qui ne sont généralement pas représentés, et s'assurer que leurs voix sont entendues, devrait être l'objectif collectif de la communauté internationale, comme cela fut le nôtre durant les six années où nous avons siégé au Conseil des droits de l'homme. C'est pourquoi pendant notre mandat au Conseil, nous avons créé le Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance technique à l'appui de la participation des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement aux travaux du Conseil des droits de l'homme. Ces deux groupes de pays sont fortement sous-représentés à Genève. Notre priorité était donc les femmes, les enfants et les personnes handicapées, et nous avons lancé une discussion sur les changements climatiques et leurs conséquences sur les droits de l'homme. Nous avons travaillé d'arrache-pied pour créer le poste de Rapporteur spécial sur la question des obligations relatives aux droits de l'homme se rapportant aux moyens de bénéficier d'un environnement sûr, propre, sain et durable – une grande avancée sur le plan mondial.

Il faut faire en sorte que le monde devienne un endroit où il fait bon vivre, et cela n'est possible que si nous avons la volonté collective de régler nos problèmes communs au moyen de solutions concrètes. Il n'y a pas de plus grande menace dans le monde que celle posée par les changements climatiques. En 1987, lorsque les Maldives ont parlé pour la première fois de l'élévation du niveau de la mer, la recherche scientifique dans ce domaine était encore nouvelle et la menace relativement inconnue. Nous avons persisté dans notre plaidoyer parce que nous pensions que la menace des changements climatiques méritait – et en fait exigeait – une attention mondiale. En 1989, les Maldives ont accueilli la première Conférence des petits États sur la hausse du niveau de la mer. Nous avons aidé à établir l'Alliance des petits États insulaires – un des groupes les plus influents en matière de changements climatiques et de développement durable – que nous présidons depuis 2015. En 2008, les Maldives ont présenté la première résolution de l'ONU sur les droits de l'homme et les changements climatiques (résolution 7/23 du Conseil des droits de l'homme), qui fut le premier document de l'ONU à reconnaître ce lien.

Aujourd'hui, la menace des changements climatiques est très réelle. Un temps imprévisible, des catastrophes naturelles plus fréquentes et plus intenses et des températures sans précédent sont la norme plus que l'exception. La succession et l'intensité inédites des ouragans qui ont récemment frappé les Caraïbes, les États-Unis ainsi que les îles du Pacifique l'année

dernière sont autant de signes puissants que notre planète a radicalement changé. Les nations insulaires, y compris les Maldives, sont les premières à être dévastées par ces effets, mais nous ne sommes pas les seuls. Aujourd'hui, les changements climatiques sont une réalité pour tout le monde, que nous choissions de le croire ou non.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer nos sincères condoléances aux populations qui ont récemment été touchées par les ouragans José, Irma et Maria. Je peux les assurer que nous n'arrêterons pas notre plaidoyer pour ce qui est des effets des changements climatiques.

Nous avons proposé de nombreuses solutions. La pleine mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques est notre priorité. La réduction des émissions nocives, la transition vers des sources d'énergie renouvelables et l'investissement dans l'atténuation et l'adaptation sont tous cruciaux. Nous devons nous unir au sein de partenariats véritables et à long terme pour trouver des solutions durables. Nous avons besoin d'engagement constructif, de leadership – comme nous le voyons en Chine, au Brésil, en Inde, au Canada, en France, en Allemagne et dans d'innombrables autres pays – et d'une certaine ouverture au changement de la part de tous les pays, développés et en développement.

Chez nous, nous investissons dans les énergies renouvelables grâce à la transition vers une économie sobre en carbone. En tant que Président de l'Alliance des petits États insulaires, et en collaboration avec l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, les Maldives ont lancé l'Initiative pour les énergies renouvelables dans les îles qui facilitera l'appui aux petits États insulaires dans leur transition vers les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Nous examinons des approches novatrices pour répondre aux besoins de développement de nos populations d'une manière qui ne compromette pas les besoins de notre planète. Nous sommes devenus des porte-parole et avons partagé notre expérience. Et nous demandons qu'on nous aide à rendre notre économie et notre pays plus résilients aux chocs et à l'impact des changements climatiques.

Prendre soin de notre océan est intimement lié à l'action qui doit être menée contre les changements climatiques. Les Maldives et d'autres pays insulaires sont les gardiens de grandes étendues océaniques. Pourtant, chaque personne dans cette salle, chaque communauté qu'elle représente et chaque pays dont elle provient profite de nos océans et dépend de la santé et

de la richesse de nos océans et de nos mers. Une fois sur deux, lorsque nous respirons c'est grâce à l'océan. Aux Maldives, l'océan est l'épine dorsale et le poumon de nos deux grands secteurs économiques : la pêche et le tourisme. L'océan définit les Maldiviens – des marins traditionnels et des membres de communautés de pêcheurs qui dépendent des produits que leur offre l'océan.

Nous avons donc réservé un accueil enthousiaste et participé activement à la première Conférence des Nations Unies sur les océans qui s'est tenue plus tôt cette année et, malgré les difficultés, nous avons préservé notre méthode traditionnelle de pêche à la ligne, la plus respectée, la plus propre, la plus verte et la plus durable qui soit, puisqu'elle consiste à capturer individuellement le poisson, pratiquement sans prise accidentelle.

Depuis 2010, toute notre zone économique exclusive, qui compte près d'un million de kilomètres carrés, a été déclarée réserve naturelle pour les requins. En tant que Président en exercice de la coalition Save Our Sharks, nous invitons d'autres pays à faire de même. Grâce à cette mesure, c'est un atoll tout entier qui a été reconnu réserve de biosphère par l'UNESCO, tandis que de nombreuses autres ressources et zones marines sont protégées et préservées. En fait, il y a beaucoup plus d'îles inhabitées avec des aires marines protégées que d'îles peuplées aux Maldives. C'est pourquoi l'interdiction totale de l'exploitation des êtres marins ayant une importance écologique, tels que les tortues, les baleines, les dauphins, les raies et les requins-baleines, est strictement appliquée. Dans le même temps, les Maldiviens sont parmi les plus grands consommateurs de poisson et de produits de la mer, démontrant ainsi au monde que l'utilisation durable des ressources marines est bel et bien possible.

Nous ne devons pas oublier ceux qui souffrent des conséquences des catastrophes naturelles. Nous voyons en ce moment la destruction totale et les pertes en vies humaines provoquées par le tremblement de terre au Mexique. En tant que communauté internationale, nous devons tout mettre en œuvre pour ces personnes et toutes celles qui, dans le monde entier, sont victimes de catastrophes, et nous devons mettre l'accent sur le renforcement de la résilience en reconstruisant mieux.

Les changements climatiques, le développement durable et la protection de nos océans ne sont pas des modes ou des engouements éphémères. L'inaction nous coûtera nos progrès, notre prospérité, la vie de nos populations et l'avenir de toutes nos nations. Ce n'est pas le

moment de remettre en question ce que nous savons déjà. Ce n'est pas le moment de se replier sur soi ou de regarder de l'autre côté. Il n'y a pas de temps à perdre. Il faut agir maintenant.

Il y a deux jours, nous avons célébré avec fierté nos 52 années en tant que membre des Nations Unies. Tout au long de ces cinq décennies, nous avons œuvré animés par la vision d'une Organisation des Nations Unies qui protège les personnes, leur offrant un refuge et garantissant l'exercice de leurs droits; une Organisation des Nations Unies qui préserve notre planète, en donnant la priorité aux besoins de la génération actuelle sans compromettre l'avenir des générations futures; une Organisation des Nations Unies qui favorise la paix ainsi qu'un monde libéré de la peur et plein d'espoir et de lendemains qui chantent.

Nous nous sommes attachés à proposer des solutions utiles, pragmatiques et concrètes, fondées sur une expérience nationale solide, pour notre destinée commune. C'est parce que nous avons une vraie vision à promouvoir que nous continuons à mettre tout en œuvre au service de l'humanité. Nous croyons résolument dans la force du multilatéralisme – la même foi qui nous a poussés il y a 52 ans à devenir Membre des Nations Unies, la toute première décision de politique étrangère prise par les Maldives indépendantes, et qui nous pousse encore aujourd'hui à être des membres efficaces de la communauté internationale.

C'est parce que nous n'y avons encore jamais siégé; parce que nous avons foi dans la promesse de l'égalité de représentation et que nous sommes convaincus que chaque pays, grand ou petit, doit pouvoir faire entendre sa voix et changer les choses; et parce que nous croyons intimement que la taille ne détermine pas le destin ni la valeur que, pour la première fois en 52 ans d'appartenance à l'ONU, nous sommes candidat à un siège au Conseil de sécurité pour la période 2019-2020.

Nous nous tenons fièrement la tête haute parce que nous sommes persuadés que nous avons beaucoup à offrir : un regard neuf, des idées nouvelles et des concepts novateurs qui apporteront un dynamisme renouvelé et des approches inédites à l'ONU. Les Maldives méritent de pouvoir bénéficier elles aussi de l'égalité des chances de siéger dans cet organe international. Nous sommes dévoués à la cause de la paix dans un monde durable, et nous sommes déterminés à laisser notre marque et à faire évoluer les choses.



Le triomphe du multilatéralisme, l'aboutissement de notre vision commune, réside dans notre approche collective pour régler les défis mondiaux de notre temps. Les Maldives sont prêtes à prendre ce pari sur l'avenir, en proposant des solutions communes pour notre destinée commune.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des relations extérieures et de la coopération internationale du Burundi, S. E. M. Alain Aimé Nyamitwe.

**M. Nyamitwe** (Burundi) : Avant toute chose, qu'il me soit permis de rendre grâce au Seigneur Dieu tout-puissant, pour nous avoir épargnés et permis de nous retrouver dans cette belle ville de New York.

J'ai le plaisir de présenter les salutations les plus fraternelles de S. E. M. Pierre Nkurunziza, Président de la République du Burundi. Il avait souhaité être ici, mais des engagements pressants à l'intérieur du pays l'ont empêché d'effectuer le déplacement de New York.

Ma délégation souhaite tout d'abord présenter à M. Miroslav Lajčák ses félicitations les plus chaleureuses pour sa brillante élection à la tête de cette soixante-douzième session de l'Assemblée générale. Je profite de cette occasion qui m'est offerte pour rendre un hommage appuyé à son prédécesseur, M. Peter Thompson, digne fils des Fidji, pour un travail bien accompli.

Et comme c'est sa première Assemblée générale à la tête de notre Organisation, qu'il me soit permis de dire l'appréciation du Burundi à M. António Guterres, Secrétaire général de l'ONU, pour son attachement aux valeurs de paix, de sécurité et de développement.

La patience est une vertu que ne connaissent pas les changements climatiques. Leurs effets dévastateurs ont nourri quasiment toutes les conversations dans ces lieux, car ils ont salué cette même session. Les noms de Irma et Maria, du moins dans le domaine météorologique, seront désormais évocateurs de désolation totale. Qu'il nous soit donc permis ici de présenter nos condoléances les plus attristées aux pays et régions des Caraïbes, qui ont subi de plein fouet les effets de ces ouragans. De même, nous exprimons la solidarité du Burundi avec le Mexique, frappé cette semaine par un tremblement de terre. Très sincèrement, nous sommes de tout cœur avec tous ces pays et ces peuples.

Les perturbations climatiques de ces derniers temps tirent la sonnette d'alarme, une fois de plus, pour que tous les États prennent conscience du devoir collectif

de faire face au réchauffement climatique et mettent en œuvre, sans tarder, les engagements de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Dans cette perspective, nous estimons qu'aucun État ne peut se dérober à cette responsabilité, quelle que soit sa taille, sa forme ou sa localisation sur la mappemonde. Nous devons travailler ensemble car nous sommes logés à la même enseigne. Ainsi, si nous voulons atteindre l'objectif de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète en dessous de 2° C par rapport aux niveaux préindustriels et poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5° C par rapport aux niveaux préindustriels, c'est aujourd'hui qu'il faut agir, car demain sera trop tard.

Dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Burundi poursuit son chemin d'inclusion sociale et de croissance économique partagée. Il ne peut en être autrement puisque ces deux aspects sont des piliers importants de la politique de développement préconisée par la Vision 2025. Pour leur réalisation, notre pays sait compter sur la coopération des États amis et d'autres partenaires internationaux. Malheureusement, les sanctions prises par l'Union Européenne contre le Burundi ne contribuent pas la réalisation de ces plans importants pour les Burundais parce qu'elles privent le pays de ressources très importantes. De fait, la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union africaine se voit ainsi compromise du fait de ces sanctions.

Nous estimons par ailleurs que les sanctions unilatéralement imposées contre des États en développement en général, africains en particulier, devraient être bannies du système international, dans la mesure où elles perpétuent les injustices traditionnelles et violent le principe sacro-saint de l'égalité souveraineté. Ainsi, à la suite de l'Union africaine, le Burundi rejette et condamne les sanctions prises contre le Burundi et les autres pays africains.

Dans le domaine des migrations, nous devons ensemble trouver des solutions aux causes profondes des déplacements de population, des jeunes pour la plupart, en provenance des pays du Sud vers le Nord. Il nous faut parvenir à une migration empreinte d'humanité, afin de protéger les migrants. Ils participent de toute façon au bien-être des communautés d'accueil par leur apport multiforme à l'activité économique.

Les scènes apocalyptiques en Méditerranée blessent notre conscience d'êtres humains. Et ces déplacements doivent être expliqués. Nous devons tous les

comprendre pour trouver des solutions idoines. C'est regrettable que les migrations s'accompagnent de plus en plus d'un regain de racisme, du rejet de l'autre et même souvent d'actes d'une rare violence à l'égard des migrants. De même le populisme raciste prend de plus en plus d'importance, et est en train d'ébranler petit à petit les paradigmes sur lesquels certaines sociétés dites avancées étaient bâties pendant fort longtemps.

Parfois, la migration est le fait d'un trafic d'êtres humains. Les victimes se voient doublement affectées, déjà arrachées à leurs communautés d'origine, elles sont maltraitées dans leur terre d'accueil. Cela est inacceptable. Nous plaidons par conséquent en faveur d'une coopération internationale renforcée dans ce domaine pour bâtir un monde plus équitable.

Sur le plan politique, notre pays réitère sa position maintes fois répétée et conforme à la Charte des Nations Unies. Tous les États Membres de l'ONU sont souverains et leur souveraineté est égale. Nous appelons à la retenue de certains États qui, encore au XXI<sup>e</sup> siècle, se croient en droit d'intervenir dans les affaires intérieures des autres États, surtout de pays en développement. Nous remercions le Conseil de sécurité qui, en ce qui concerne le Burundi, a, dans ses différentes résolutions et déclarations présidentielles, réaffirmé le respect de sa souveraineté. Nous ne le dirons jamais assez : le Burundi estime que la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États, le respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté des États, constituent les piliers d'un système international équilibré et conforme au prescrit de la Charte des Nations Unies. Ces principes ne sont pas négociables. Aujourd'hui, plus qu'hier, le Burundi est prêt à les défendre, quel que soit le prix.

Depuis quelque temps, les droits de l'homme sont devenus l'autre outil de domination. Concept universel, d'ailleurs amplement exposé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres instruments internationaux y relatifs, les droits de l'homme sont de plus en plus galvaudés par quelques États, qui, s'ils n'y prennent garde, sont en train de faire dévier le Conseil des droits de l'homme des objectifs lui assignés par l'Assemblée générale. Certains membres ont pris l'habitude d'obtenir par le Conseil des droits de l'homme et d'autres mécanismes établis par celui-ci, des résolutions visant à nuire à la paix et à la sécurité des États auxquels ils veulent nuire. Ainsi, le récent rapport de la Commission d'enquête sur le Burundi (A/HRC/36/54) constitue une dernière démonstration de la manipulation des mécanismes du Conseil par certains groupuscules.

Le Burundi réitère sa main tendue à la coopération avec les instances de l'ONU, mais sur des bases claires, justes et prévisibles, et, surtout, qui respectent les choix effectués par les Burundais eux-mêmes en matière de gouvernance et de développement.

En ce qui concerne le Dialogue interburundais, volet extérieur, le Gouvernement de la République du Burundi a reçu très récemment une délégation de la Facilitation, venue poursuivre les consultations en vue de la reprise des discussions. Les positions du Burundi ont par ailleurs été partagées avec la Facilitation. Nous attendons l'invitation de la Facilitation quant à la prochaine session pendant laquelle les délégations feront prévaloir leurs positions.

Le Burundi a demandé aux réfugiés de rentrer. Notre appel, que nous relançons ici et maintenant, a été également fait à l'endroit des pays voisins pour faciliter leur rapatriement. Aujourd'hui, le mouvement de rapatriement continue, avec l'arrivée ces deux dernières semaines de près de 1700 citoyens qui s'étaient réfugiés en Tanzanie et de 3000 citoyens revenant du Rwanda. Ils s'ajoutent à des dizaines de milliers d'autres qui sont retournés il y a quelques mois et à autant de ceux qui souhaitent rentrer. Nous remercions ici le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations pour leur coopération dans la facilitation de ces mouvements de retour. Nous profitons de cette occasion pour demander que les fonctionnaires indéliçables du HCR, ceux-là même qui endoctrineraient les réfugiés à ne pas rentrer, de cesser cet exercice malsain.

Par la même occasion, nous demandons que l'Organisation des Nations Unies continue l'observation de la situation des réfugiés burundais dans l'est de la République démocratique du Congo et dans les autres pays voisins, dans le plein respect des Conventions de Genève pertinentes. Nous regrettons la fusillade survenue il y a une semaine à Kamanyola, en République démocratique du Congo, qui a causé la mort de 38 réfugiés burundais et d'au moins un officier des Forces Armées de la République démocratique du Congo et fait plus de 120 blessés. Les réfugiés sont encore une fois invités à rentrer au bercail.

Le Burundi a rejoint d'autres États dans la lutte contre le terrorisme. Avec 5400 hommes en Somalie, dans le cadre de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), le Burundi est le deuxième plus grand contributeur de troupes en Somalie, et cela depuis une dizaine d'années. Le Burundi s'inquiète de

la réduction continue du soutien à l'AMISOM, surtout en cette période où une campagne importante est envisagée. Les succès enregistrés les dernières années ne peuvent pas être sacrifiés sur l'autel d'intérêts égoïstes. Cela serait contraire à la profession de foi de tous les partenaires, qui répètent à satiété que le terrorisme est une menace globale.

Toujours dans le cadre de sa contribution à la paix et à la sécurité mondiales, le Burundi participe aux opérations de maintien de la paix en République centrafricaine, un pays frère, tout comme des unités de police burundaises sont déployées en Côte d'Ivoire et à Haïti. Dans un cas comme dans l'autre, le Burundi estime que les efforts et les sacrifices fournis doivent être reconnus à juste titre.

S'il y a un sujet récurrent dans le débat suivi dans cette enceinte, c'est bien la réforme des Nations Unies, et du Conseil de sécurité en particulier. Le Burundi soutient toute démarche tendant à favoriser une interaction constructive, ouverte à tous, entre les États Membres de l'Organisation, d'une part, et le Secrétaire général, d'autre part. Le Burundi soutient la réforme structurelle de l'ONU, telle qu'elle a été l'objet du lancement lors du segment de haut niveau le 18 septembre 2017. Il sied d'envisager les réformes nécessaires dans le but de permettre une amélioration du fonctionnement des organes comme le Conseil de sécurité des Nations Unies et l'Assemblée générale. Cela alignera les organes en question aux réalités du XXI<sup>e</sup> siècle.

Il est clair qu'à force de mettre du vin nouveau dans de vieilles outres, l'on finit par déchirer celles-ci.

Il convient de s'en convaincre : 72 ans après sa création, l'ONU nécessite absolument un lifting complet. De manière particulière, en ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité, le Burundi soutient la Position commune africaine, dite « Consensus d'Ezulwini ». Il est plus que temps de corriger les injustices du passé et permettre la participation équitable de tous les continents dans la gouvernance de la paix et de la sécurité mondiales.

Sur les questions internationales, le Burundi se réjouit du retour du Royaume du Maroc au sein de la famille de l'Union africaine, pour bâtir ensemble un continent fort et prospère. Au sujet du Sahara occidental, le Burundi soutient les décisions et les résolutions pertinentes adoptées par les organes de l'ONU.

En ce qui concerne Cuba, nous appelons à la levée sans conditions et sans délai du blocus économique établi contre Cuba. Le peuple cubain a souffert de ces mesures injustes, qui, établies à l'époque de la guerre froide, pour des raisons principalement idéologiques, ne peuvent nullement s'expliquer aujourd'hui.

De même, en ce qui concerne le Venezuela, nous encourageons la communauté internationale à prendre des mesures qui encouragent la cohésion nationale et non la rupture sociale.

Je formule enfin mes vœux de pleine réussite à cette soixante-douzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

*La séance est levée à 18 h 15.*